

Archived Content

Information identified as archived on the Web is for reference, research or record-keeping purposes. It has not been altered or updated after the date of archiving. Web pages that are archived on the Web are not subject to the Government of Canada Web Standards.

As per the [Communications Policy of the Government of Canada](#), you can request alternate formats on the "[Contact Us](#)" page.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada.

Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

CANADIAN FORCES COLLEGE / COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES

CSC 30 / CCEM 30

Maîtrise en étude de la défense

Les Forces canadiennes dans l'établissement et le renforcement de la sécurité humaine dans le cadre des efforts en vue de permettre la globalisation des droits fondamentaux

By /par le major Éric Tremblay, CD.

Le 4 juin 2004

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.

Résumé

Au cours de la dernière décennie, les efforts de planification et d'entraînement dans le but de prendre part dans un conflit armé en Europe ont cédé leur place à de nouvelles conditions de sécurités qui sont de plus en plus associés à ce qu'on décrit comme une menace asymétrique. Le personnel militaire qui est placé dans une position d'intervention doit de plus en plus posséder des qualités « d'intervenants » pour les préparer à participer à la mise en place des conditions de sécurités. Depuis le tout début des participations aux initiatives de paix internationale, le Canada s'est tourné vers les FC pour participer aux divers processus de maintien et renforcement de la paix. Cette étude argumente que les FC peuvent participer dans l'établissement et le renforcement de la sécurité humaine grâce à leur entraînement adapté au nouvel environnement de sécurité, au processus d'éducation continue de leurs chefs et à leur structure organisationnelle appropriée.

<i>Chapitre 1 - Introduction</i>	4
<i>Chapitre 2 - Le nouvel environnement de sécurité</i>	9
2.1. La sécurité et ses interprétations	9
2.2. Rôle du Canada et des FC dans le contexte de sécurité post-Guerre froide	21
2.3. Préserver la sécurité humaine et l'établissement de conditions plus humaines	31
<i>Chapitre 3 - Les ajustements des FC afin de se positionner dans le nouvel environnement de sécurité et la responsabilité de protéger</i>	37
3.1. L'environnement non-linéaire.	37
3.2. Les changements affectant le Canada et les moyens de soft power.	38
3.3. Changements dans l'éducation et l'entraînement des membres de FC	39
3.4. Sommaires des changements dans l'éducation et l'entraînement	45
3.5. La révolution des affaires militaires dans le nouvel environnement de sécurité	46
<i>Chapitre 4 - L'évolution des capacités militaires dans la conduite des opérations visant la sécurité humaine.</i>	49
4.1. Capacités de conduire des opérations dans le nouvel environnement de sécurité	49
4.2. Le processus de décision militaire	51
<i>Chapitre 5 - Conclusion</i>	68

Chapitre 1 - Introduction

Les Forces canadiennes (FC) ont, au premier chef, pour mission d'assurer la souveraineté du Canada et les intérêts de la nation¹. Deuxièmement, elles doivent prendre part à des opérations interalliées afin de remplir les engagements du pays au sein de ses alliances. Elles sont formées de militaires professionnels, entraînés pour exécuter leur mission dans des environnements hostiles. Ces missions couvrent l'ensemble des activités militaires : des combats de grande intensité, comme le prévoyait, par exemple, les scénarios européens de la Guerre Froide, jusqu'à des missions de maintien de la paix.

Les FC sont de plus en plus sollicitées et impliquées dans les opérations de soutien et d'imposition de la paix. Les conflits contemporains comportent davantage de violence envers les civils² allant parfois jusqu'à les cibler principalement. C'est parce que le Canada juge nécessaire d'intervenir pour assurer la sécurité des personnes que les militaires canadiens doivent être aptes à conduire et participer à des opérations de sécurité humaine. Ces engagements internationaux imposent aux militaires de bien comprendre les enjeux de la lutte contre les abus et les injustices sur le plan mondial. Le Canada, en accord avec sa Constitution de 1982 et sa Charte des droits et libertés, cherche à défendre ses valeurs au-delà de ses frontières. Ces valeurs sont décrites en stipulant que :

Nous sommes une société démocratique, bilingue, multiculturelle, libre et ouverte, fondée sur le respect de la diversité. Nous sommes une nation qui se bat pour le respect

¹ Gouvernement du Canada, Ministère de la Défense nationale, Groupe de politiques de défense, Le Livre Blanc sur la Défense de 1994, Section « Choix possibles », disponible en ligne à http://www.forces.gc.ca/admpol/fra/doc/5116_f.htm consulté le 18 mars 2004.

² Lloyd Axworthy, The evolution of peacekeeping, dans Human Security and the new diplomacy: Protecting People, Promoting Peace, dir Rob MCRAE et Don HUBERT, (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2001), p.3.

universel des droits de la personne et l'accès à un niveau de vie élevé pour tous. Le fédéralisme canadien est un système qui, dans une large mesure, permet à nos ordres de gouvernement de collaborer de façon constructive³.

Les années 1990 ont offert de nombreuses possibilités pour le Canada de projeter ses valeurs d'une façon concrète par son engagement au sein des missions de l'ONU. Au cours de la dernière décennie, la planification et l'entraînement ont convergé vers la préparation contre une menace asymétrique. Face à une telle menace, les nouveaux types d'interventions requièrent un ajustement dans l'éducation, la préparation et l'entraînement des militaires déployés. Les forces armées de différents États agissent, lorsque mandatées par la communauté internationale, non plus comme de simples observateurs, mais comme des « intervenants ». Ces nouvelles responsabilités s'inscrivent dans une logique de sécurité plutôt que dans une logique de guerre. Les nouveaux types d'interventions se déroulent principalement sous l'égide du chapitre VII de la Charte de l'Organisation des Nations-unies (ONU), ce qui indique qu'au sein du pays où il y a déploiement, les institutions de gouvernance étatiques ont échoué ou menacent de s'écrouler. Les missions contemporaines tendent à se situer dans une « zone grise » dans les relations inter étatiques car elles peuvent être interprétées comme de l'ingérence dans les affaires internes d'un État souverain. En participant à de tel missions, le Canada et la communauté internationale s'exposent à des dilemmes éthiques, légaux ou moraux. Ce type d'interventions va à l'encontre du respect de la souveraineté de l'État et implique un droit d'ingérence de la part de l'ONU pour stabiliser et assurer la sécurité humaine au sein de ces États. L'éclatement de la Yougoslavie, l'absence de

3 Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Un dialogue sur la politique étrangère », p.4, (en ligne) accessible à <http://www.foreign-policy-dialogue.ca/fr/bienvenue/index.html> ; Internet; consulté le 27 mars 2004.

légitimité de certains régimes comme en Somalie, au Rwanda, en Haïti, en Afrique centrale, ou encore la perte de légitimité de certains dirigeants comme ce fut le cas en Serbie (Yougoslavie), ont donné lieu à des justifications d'ingérences ou d'assistance en vertu des chapitres VI et VII de la Charte des Nations unies.

La demande grandissante pour des interventions visant la sécurité humaine a impliqué le recul de la logique de guerre dans la doctrine et l'entraînement des forces militaires. Ce nouveau paradigme a forcé une réévaluation des capacités militaires pour faire face aux exigences des théâtres d'opérations dans le nouvel environnement de sécurité. Les hauts dirigeants des FC se sont concentrés au cours des années 1990 à reformuler l'entraînement et l'éducation nécessaires tant au niveau individuel que collectif. Les FC ont également réorienté leur entraînement et favorisé le développement professionnel de leurs chefs. Des efforts particuliers ont été entrepris par les chefs militaires pour permettre aux officiers de parfaire leur éducation. Les programmes d'éducation militaire pour les officiers approfondissent les notions de légitimité et les concepts politiques liés aux responsabilités des chefs militaires dans les années 2000.

représente et implique leurs responsabilités. De plus, la formation vise à mieux les préparer à agir en tant qu'intervenants dans les efforts de stabilisation et de reconstruction de certains pays. En somme, il fallait sensibiliser davantage les militaires canadiens à assumer leurs responsabilités « d'intervenants » de façon à réagir aux réalités du contexte de sécurité qui émergeait.

En dépit de ces changements, les FC possèdent-elles les capacités pour intervenir efficacement dans la résolution des conflits ? Sont-elles formées, compétentes et en mesure de participer aux efforts de reconstruction des institutions ?

Cette étude démontre que les FC peuvent contribuer à l'établissement et au renforcement de la sécurité humaine. Pour y arriver, il faut cependant beaucoup plus que la volonté de promouvoir ses valeurs au-delà de ses frontières. Les FC, grâce à leur entraînement adapté aux réalités de la mondialisation, au système de développement professionnel de leurs chefs et à leur processus décisionnel sont en mesure d'intervenir de manière légitime. Dans ces conditions, les FC sont aptes à continuer à recevoir l'appui des citoyens du Canada aux efforts de la nation pour l'établissement de la sécurité humaine au sein du nouvel environnement de sécurité.

Afin de démontrer cette affirmation, il faut dans un premier temps décrire le nouvel environnement de sécurité. Celui-ci inclut la sécurité Étatique, collective, globale, et humaine. De plus, les notions de sécurité dans le contexte post Guerre Froide seront abordés afin de présenter les implications des menaces envers la sécurité humaine. D'autre part, le rôle que tient les FC dans le monde, les raisons d'intervenir, la compréhension des enjeux des interventions seront discutés. Le chapitre trois portera sur les ajustements effectués par les FC afin de mieux se positionner dans le nouvel

environnement de sécurité. En outre, la redéfinition du champ de bataille vers un environnement non-linéaire, les notions du Canada en tant que puissance moyenne utilisant des moyens de « Soft Power » seront abordés. Les modifications dans l'éducation et l'entraînement et les impacts de la révolution des affaires militaires seront aussi discutés.

Le chapitre quatre décrira l'évolution des capacités militaires dans la conduite des opérations, incluant les changements doctrinaires, le processus de décision militaire ainsi que les nouvelles fonctions opérationnelles qui permettent de mieux coordonner et synchroniser les moyens militaires et ainsi répondre davantage aux nouvelles exigences des missions d'interventions pour participer à l'établissement non seulement de la sécurité de l'État mais des personnes humaines.

Chapitre 2 - Le nouvel environnement de sécurité

L'Homme est concerné par sa propre sécurité et par extension, celle de sa collectivité. Face à l'apparition de menaces diverses à son endroit, l'Homme en est venu à définir davantage ce que constituait son environnement de sécurité. Mais qu'est-ce que la sécurité ? Celle-ci sera en premier lieu définie dans ce chapitre ainsi que certains types d'entre elles. Un aperçu sera donné de ce qu'est devenu l'environnement de sécurité suite à la guerre froide. La menace à la sécurité humaine et la possible escalade de la terreur pouvant mener à l'insécurité collective seront discutés. En second lieu, le rôle du Canada et des FC sera abordé. Les tâches des FC dans ce nouvel environnement de sécurité post Guerre Froide ainsi que dans un contexte de sécurité humaine seront énoncées brièvement. Les raisons qui poussent le Canada à utiliser les FC comme un acteur rationnel dans l'établissement de la sécurité humaine et l'importance de comprendre les enjeux qui y sont reliés seront expliquées. En dernier lieu, la préservation de la sécurité et l'établissement des conditions plus humaines en seront couverts.

2.1. La sécurité et ses interprétations

Avant de comprendre le rôle du Canada et des FC dans le contexte de sécurité et comment préserver celle-ci, il faut d'abord définir ce qu'on entend par Sécurité. Le thème de la sécurité peut sembler difficile à cerner car il est sujet à l'interprétation qui en est faite et selon sa nécessité. Le contexte de cette interprétation est souvent ce qui aide à

placer en perspective la sécurité et les notions qui y sont relatives⁴. Hobbes mentionne que la sécurité est non-acquise et énonce que « La guerre ne consiste pas uniquement dans l'affrontement violent, mais aussi dans cet état de nature où la tranquillité n'est pas assurée, où l'individu doit se protéger contre des agressions éventuelles.⁵ ». Ce qui est donc entendu par l'établissement d'un cadre de sécurité repose sur la capacité à préserver un environnement stable et sécuritaire. Ce désir de sécurité et de stabilité pousse les hommes à vouloir se protéger contre les actions hostiles.

The will to security is born out of a primal fear, a natural estrangement and a condition of anarchy which diplomacy, international law and the balance of power seek, yet ultimately fail to mediate.⁶

En mots simples, on peut dire que sécuriser « is what is done to a condition that is insecure⁷. » La sécurité est surtout reliée au concept de la préservation de l'État et « security refers in its first category of definitions, to a state, a thing, something that is already stabilised and fixed, certain⁸ ». On parle donc de sécurité d'un élément qu'il s'agisse soit d'un État ou encore d'une population. Comme le soulignait déjà dans les années soixante l'auteur Arnold Wolfers, on peut également parler de sécurité en terme de valeurs à protéger à l'intérieur ou à l'extérieur d'un État ou d'une population. En

⁴ Maurice Bertrand dans « L'ONU et la sécurité à l'échelle planétaire » indique à la page 384 que « la conception fondamentale de la sécurité (...) repose aujourd'hui sur les notions d'imprévisibilité et d'usage de la force pour réprimer les agressions ». Politique étrangère, février 2000, p. 384.

⁵ Jean-Marc Piotte, Les grands penseurs du monde occidental : L'éthique et la politique de Platon à nos jours (Québec : Fides, 1999), p. 173.

⁶ James Der Derian, "The Value of Security", dans *On Security*, dir Ronnie D. Lipschutz", (New-York : Columbia University Press, 1995), p.28.

⁷ Michael Dillon, *Politics of Security : Towards a political philosophy of continental thought*, (London and New York : Routledge , 1996), p. 121.

⁸ Michael Dillon, *Politics of Security : Towards a political philosophy of continental thought*, (London and New York : Routledge , 1996), p. 121.

effet, « [...] the efforts for security by a particular nation will tend to vary, other things being equal, with the range of values for which protection is being sought⁹ ».

La sécurité de l'État, collective, globale et humaine sont intrinsèquement liées de par leur nature quoi différentes à la fois. Il est possible de définir la sécurité de l'État par l'indépendance et la préservation de l'intégrité de ses frontières. Conséquemment, une fois l'État sécurisé ou en sécurité, il lui est possible de maintenir un environnement sécuritaire pour sa population. Les moyens pour assurer la sécurité sont la responsabilité de l'État car il détient le monopole de la violence. Toutefois, cette affirmation peut paraître utopique car des exemples récents ont démontré le contraire.

La sécurité collective réfère principalement à la sécurité des États souvent par l'entremise d'alliances. En effet, ces États et leurs partenaires peuvent se concerter dans une action ayant pour but de maintenir la sécurité d'un ensemble d'États ou de leur population contre une menace globale. La Charte des Nations Unies contient d'ailleurs des « dispositions détaillées ayant trait au maintien de la sécurité collective. »¹⁰ Charles-Philippe David mentionne également que « Pour en finir avec l'insécurité intra-étatique, la sécurité collective doit également servir de cause des interventions d'humanité »¹¹.

Le nouveau contexte de sécurité globale englobe les trois autres niveaux de sécurité soit celle de l'État, la sécurité collective et humaine. Ce nouveau contexte de

⁹ Arnold Wolfers, "National Security as an Ambiguous Symbol" dans Arnold Wolfers, *Discord and Collaboration*, (Baltimore : Johns Hopkins Press : 1962) p. 154.

¹⁰ Encyclopédie Canadienne, *Historia*, disponible en ligne à <http://www.Thecanadianencyclopedia.com> ; Internet, consulté le 27 mars 2004.

sécurité global nécessite un engagement des pays membres de l'ONU afin de faire respecter non seulement les intérêts de défense collectifs, mais aussi et surtout les droits humains. Le dilemme éthique entre la souveraineté et la sécurité humaine est toujours présent dans les conflits contemporains. En situation de crise, les appareils politiques et diplomatiques cessent d'être efficaces, perdent souvent leur légitimité et peuvent ne pas être en mesure d'assurer la sécurité de leur État ou de leur population. L'intervention de forces militaires professionnelles et les actions de celles-ci sont considérées comme le principal moyen de faire cesser la violence et de rétablir des conditions de stabilité. Mais afin de bien cerner les circonstances nécessitant une intervention militaire visant la paix et la sécurité, il est primordial d'énoncer ce qui différencie actuellement le contexte de sécurité actuel de celui de l'époque de la guerre froide.

On ne parle plus maintenant que de sécurité en fonction des intérêts nationaux mais de sécurité d'intervention, c'est-à-dire une sécurité collective rationnelle visant celle de l'Homme face à lui-même. Cette rationalisation a donné naissance à cette nouvelle conception de la sécurité, soit celle qui met en évidence la sécurité humaine. Notamment, « Human security and traditional security are not alternatives : security is a single continuum, and is protected and enhanced by a series of interlocking instruments and policies¹². » Pour le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, la sécurité humaine, réfère à :

¹¹ Charles-Philippe DAVID, « Une gouvernance sécuritaire dans le nouveau millénaire » dans *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. (Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2000), p.436.

¹² Rob Mc Rae, dans *Human Security and the new diplomacy: Protecting People, Promoting Peace*, dir Rob MCRAE et Don HUBERT, (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2001), p. 22.

[...] une approche de politique étrangère axée sur les personnes, qui reconnaît que la stabilité durable est impossible tant que la sécurité humaine n'est pas garantie - et que les citoyens ne sont pas protégés des menaces d'atteintes violentes à leurs droits, leur sécurité et leur vie¹³.

Il faut pour assurer la sécurité humaine, aller au-delà de l'installation de conditions menant à un environnement stable et sécuritaire et voir à la mise en place de mécanismes de prévention. Ces mécanismes de prévention seront brièvement abordés plus loin dans ce chapitre.

La Guerre Froide s'était caractérisée par la bipolarité que soutenaient les deux supers puissances qu'étaient les Etats-Unis et l'Union soviétique. La sécurité à cette époque visait à préserver une condition stable et à contrer une menace claire et définie. Avec la fin de la Guerre Froide s'est installée une nouvelle dynamique mondiale qui a défini un nouveau contexte de sécurité global. Ce contexte s'est éloigné de la simple définition de protection de la souveraineté, du territoire et des efforts visant à projeter le pouvoir d'un pays. La protection des frontières, des ressources ou des intérêts économiques n'est pas le seul critère de succès pour assurer la sécurité d'un pays. L'éclatement de l'Empire soviétique et la chute du Mur de Berlin ont entre autres créé l'ouverture des frontières et ont engendré de nouvelles réalités en ce qui concerne l'équilibre des puissances. Ainsi, « L'après-guerre froide a également vu une participation croissante des forces armées des démocraties aux opérations multilatérales visant à contenir les conflits de destruction mutuelle, limiter l'instabilité et apaiser les

¹³Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Site Web de la sécurité humaine du Canada disponible en ligne à <http://www.humansecurity.gc.ca/menu-fr.asp>, Internet; consulté le 15 mars 04.

souffrances humaines.¹⁴» Ces réalités sont souvent issues de différences et disparités et peuvent parfois mener à des conflits ou à une menace accrue contre des États ou des civilisations culturelles au sens de Samuel P. Huntington¹⁵. Par conséquent, les interventions sont de plus en plus assujetties à des luttes de pouvoir intérieurs des zones de conflits mal définie où des intervenants doivent assurer la responsabilité des affaires intérieures des États en cause. Dans ce nouveau contexte mondial, il est impératif de reconnaître la présence grandissante des différences.

La sécurité se justifie selon certains, comme une capacité à se protéger contre les différences, ce qui engendre un « desire for security [that] is manifested as a collective resentment of difference – that which is not us, not certain, not predictable¹⁶ ». Il faut non seulement les reconnaître, mais aussi en comprendre le sens et la nécessité afin de l'accepter et garantir une plus grande sécurité collective et non pas chercher à le détruire ou à les dénaturer.

Dans le monde d'après la guerre froide, la culture est une force de division et d'unité. Des peuples opposés en termes idéologiques, mais unis par leur culture, se rapprochent...¹⁷

Ces « divisions ou unions », lorsque reconnues, forment les bases du développement du nouveau contexte de sécurité. D'autre part, ce qui était entendu autrefois par l'« environnement de sécurité » s'est élargi. En effet, comme le suggère

¹⁴ RODAL, Berel, L'expérience de la Somalie d'un point de vue stratégique : Répercussion sur les forces militaires dans une société libre et démocratique. Ottawa : Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux, 1997, p.89.

¹⁵ Samuel P. Huntington, Le choc des civilisations, (Éditions Odile Jacob:Paris :1997) p. 57.

¹⁶ James Der Derian, "The Value of Security", dans *On Security*, dir Ronnie D. Lipschutz", (New-York : Columbia University Press, 1995), p. 33.

¹⁷ Samuia Unia Unia UnutYork : Co

Emma Rothschild « the concept of security is extended from the security of nations to the security of individuals¹⁸ ». Elle poursuit en présentant que « the concept of security is extended, therefore, from the military to political, economic, social, environmental or « human » security¹⁹ ». La sécurité peut donc toucher également tous les aspects de la vie individuelle mais également la protection des droits de façon collective. On ne peut parler de sécurité sans parler de menace car il ne peut y avoir de sécurité sans un élément pour l'ébranler. La menace vient donner à la sécurité tout son sens.

Les FC ont en effet réévalué les menaces potentielles dans le nouvel environnement de sécurité. Comme il a été analysé dans *Future Force – concepts for future army capabilities*, il semble probable que la majorité des conflits se dérouleront à l'intérieur des États et se développeront partout dans le monde²⁰. Ces conflits intra-étatiques sont ce que décrit le Dr Metz comme étant : *intrastate war*.²¹ C'est ce que les FC voient comme étant *view 2*²² qui est une vision asymétrique de la menace, à l'opposé de *view 1* qui elle, traite spécifiquement de la menace symétrique.

¹⁸ Emma Rothschild, "What is security" dans *The Quest for World Order*, Journal of the American Academy of Arts and Sciences, Summer 1995, Vol 124, Number 3, DAEDALUS, p. 57.

¹⁹ Emma Rothschild, "What is security" dans *The Quest for World Order*, Journal of the American Academy of Arts and Sciences, Summer 1995, Vol 124, Number 3, DAEDALUS, p., p. 55.

²⁰ Ministère de la Défense nationale, *Future Force : Concept for Future Army Capabilities*, Directorate of Land Strategic Concepts, (Kingston : DND Canada 2003), p. 17

²¹ "Direct interstate war (will be) where state militaries are pitted against one another. (...) Nonstate war involves at least one combatant that does not have a fixed geographic base. (...) Indirect interstate war entails proxy aggression by a state through the creation, encouragement, and support of insurgents, terrorists, armed criminal cartels, separatists, or militias which, in turn, undertake aggression against another state. (...) Intrastate war involves either a conflict between a state and a nonstate opponent such as an insurgency, militia, or separatist movement, or armed conflict between two or more nonstate entities." Steven Metz et Raymond A. Millen et *FUTURE WAR/FUTURE BATTLESPACE: THE STRATEGIC ROLE OF AMERICAN LANDPOWER*, ISBN 1-58487-117-2, March 2003, p.15-16-17.

²² Ministère de la Défense nationale, *Future Force : Concept for Future Army Capabilities*, Directorate of Land Strategic Concepts, (Kingston : DND Canada 2003) p.17.

L'ONU et d'autres organisations, comme l'OTAN, expriment de plus en plus leur volonté non seulement de sauvegarder la paix entre États mais également dans les États. Alors que, durant la guerre froide, la plupart de ceux-ci reconnaissaient à l'ONU un rôle simple (et assez faible) d'arbitre des rapports inter-étatiques²³

Les mesures entreprises pour garantir la sécurité d'une nation, d'un groupe particulier, de ses valeurs ou de ses intérêts sont nombreuses et peuvent parfois paraître paradoxales. Mais avant que des mesures soient prises, l'évaluation des dangers envers les intérêts propres à un groupe doit avoir lieu. Cela doit se faire afin de déterminer les moyens qui seront nécessaires afin de contrer les menaces possibles. Arnold Wolfers établit un lien entre les fondements des revendications formulées par les adversaires potentiels et la menace en ce que : « ... the attitude and behavior of those from whom the threat emanates are of prime importance²⁴ ». Il faut donc non seulement évaluer la menace mais également ses fondements et ses raisons d'être, ce qui emmènera une plus grande justesse dans le choix des réactions face à cette menace. Pour contrer les situations d'insécurité, les hommes en sont parfois venus à créer des moyens qui vont à l'encontre de leurs valeurs propres et prenant une ampleur exponentielle et destructrice.

La menace contre la collectivité, l'État et la population peut prendre différentes formes et survenir à tout moment. De plus, elle peut se manifester dans un environnement difficile à prédire ou à définir, c'est-à-dire dans un environnement non linéaire²⁵. L'environnement non linéaire peut être déterminé comme l'absence de guerre

²³ DAVID, Charles-Philippe, "Les soldats de la paix" dans *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. (Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2000), p.372.

²⁴ Arnold Wolfers, "National Security as an Ambiguous Symbol" dans Arnold Wolfers, *Discord and Collaboration*, (Baltimore : Johns Hopkins Press : 1962), p. 159.

²⁵ Elinor Sloan, *The Revolution in Military Affairs Implications for Canada and NATO*, (Montréal & Kingston : McGill-Queen's University Press, 2002) p.108.

de position autrefois attribuée à des notions doctrinaires qui incluait les notions de zone arrière, la limite avancée de la zone de bataille et les opérations en profondeur. Cet environnement contraste avec la menace émergente de type asymétrique²⁶. La nouvelle menace tend à prendre la forme d'« attempts to circumvent or undermine an opponent's strengths while exploiting his weaknesses, using methods that differ significantly from the opponent's usual mode of operations"²⁷. Les FC ont évalué ce que la menace cherche à cibler dans le contexte asymétrique et la définissent comme se canalisant dans le but de :

exploiting societal vulnerabilities and disrupting the course of everyday life in an attempt to undermine the authority of state adversaries. Accordingly, key industrial and commercial facilities and/or symbols of state power will represent primary targets for attack.²⁸

D'autre part, après avoir déterminé les cibles potentielles, les FC ont analysé les moyens par lesquels cette menace peut se concrétiser et ont déterminé que :

Assaults could involve weapons of mass destruction and even exotic weaponry – particularly as technology cascades throughout the state system. The acquisition and use of chemical and biological agents by state and non-state actors is especially un settling. In the near-term, however, acts of sabotage featuring relatively low cost, yet highly accessible conventional arms are far more likely.²⁹

²⁶ Elinor Sloan, *The Revolution in Military Affair Implications for Canada and NATO*, (Montréal & Kingston : McGill-Queen's University Press, 2002) p.108

²⁷ Janes Information Group, accessible à [http:// www.janes.com](http://www.janes.com) ; Internet ; consulté le 10 janvier 2004.

²⁸ ~~Source : Janes Information Group, accessible à http:// www.janes.com ; Internet ; consulté le 10 janvier 2004.~~

En effet, comme le stipule James Der Derrian, « in its name [security], weapons of mass destruction have been developed which have transfigured national interest into a security dilemma based on a suicide pact³⁰ ».

Elinor Sloan mentionne que, dans le but de parer aux menaces asymétriques, favoriser et rétablir la sécurité humaine, les opérations de stabilisation s'avèrent être la solution préconisée³¹. Les dangers menaçant les troupes de stabilité dans un théâtre d'opération peuvent aller de la menace électronique, de l'information, aux attaques directes quand certaines factions ressentent un biais de la part de la force déployée sur place³². Dans une situation où des forces militaires seraient déployées pour instaurer la sécurité d'un État ou des populations, elles seraient susceptibles d'être visées par des attaques terroristes de la part de forces militaires organisées.

La sécurité humaine touche les droits, la sécurité et la vie des personnes, la menace contre cette sécurité humaine est tout ce qui pourrait porter atteinte à ces éléments. La menace contre la sécurité humaine peut donc englober plusieurs aspects. Cette menace peut provenir des enjeux comme : la rareté des ressources, la pression démographique, l'échec de la gouvernance de l'État - appelés État-faillite dans le Livre Blanc de 1994³³ - les tensions religieuses et ethniques, les querelles territoriales³⁴. À ce

³⁰ James Der Derian, "The Value of Security", dans *On Security*, dir Ronnie D. Lipschutz", (New-York : Columbia University Press, 1995) p. 25.

³¹ Elinor Sloan, *The Revolution in Military Affairs Implications for Canada and NATO*, (Montréal & Kingston : McGill-Queen's University Press, 2002) p.109

³² Elinor Sloan, *The Revolution in Military Affairs Implications for Canada and NATO*, (Montréal & Kingston : McGill-Queen's University Press, 2002) p. 109.

³³ Ministère de la Défense nationale, *Future Force : Concept for Future Army Capabilities*, Directorate of Land Strategic Concepts, (Kingston : DND Canada 2003), p.18.

titre, l'État peut devenir une menace contre sa population dans la mesure où il n'est pas apte à la protéger et à lui fournir la sécurité nécessaire.

La gouvernance doit être fondée sur la légalité. Lorsque les pouvoirs traditionnels, charismatiques ou du régime présent ne rencontrent pas les normes de la Charte de l'ONU pour faire respecter les droits humains, s'enclenchent les devoirs de la responsabilité de protéger (RDP). La logique de l'intervention par l'application de moyens de coercition comme l'emploi des FC, se retrouve dans la nécessité d'utiliser la force pour rétablir la situation. Cette utilisation doit s'effectuer en proportion de la menace. Ceci, dans le but ultime de maintenir le centre de gravité des intervenants qui est la légitimité de l'action entreprise dans le cadre de la sécurité humaine. Ainsi, les FC doivent posséder un entraînement, l'éducation et les moyens nécessaires à l'établissement de ces impératifs tel qu'introduit dans le chapitre précédent

Lorsque la résolution d'un problème requiert l'intervention des forces militaires, c'est qu'en soi les autres moyens ont échoué. Ces opérations de stabilité ont pour but d'assurer la préservation des droits humains fondamentaux par l'emploi judicieux de forces militaires. Selon Don Hubert et Michael Bonser, les interventions militaires à but humanitaires peuvent être définies par l'utilisation non consensuelle de moyens militaires afin d'atteindre des objectifs humanitaires incluant la protection physique.³⁵ Cette

³⁴ Ministère de la Défense nationale, Groupe de politiques de défense, Le Livre Blanc sur la Défense de 1994, Section « Imposition de la volonté de la communauté internationale et défense de l'Alliance », disponible en ligne à http://www.forces.gc.ca/admpol/fra/doc/5118_f.htm ; Internet; consulté le 7 février 2004.

³⁵ Don HUBERT et Michael BONSER, « Humanitarian Military Intervention », dans MCRAE, Rob et Don HUBERT, dir., *Human Security and the new diplomacy: Protecting People, Promoting Peace*, McGill-Queen's University Press, Montréal et Kingston, 2001, p. 111.

protection de la population est de plus en plus possible grâce à tous les moyens technologiques disponibles qui ont suivi à la révolution des affaires militaires.

Les opérations militaires se conduisent avec comme objectif de détruire le centre de gravité³⁶ de son adversaire. Dans le cas des interventions pour assurer la sécurité humaine, les moyens entrepris doivent attaquer la menace envers les droits fondamentaux soit : l'application de la terreur.

The problem in the Balkans is not hatred but fear – due to lack of human security and the institutions that provide it³⁷.

Pour contrer les menaces envers la sécurité humaine existent plusieurs moyens qui doivent être mise en œuvre. La première étape est le rétablissement d'institutions légitimes rationnelles au sens Weberien³⁸.

La menace à la sécurité humaine et les conséquences du non-règlement de ce type de conflit peuvent mener à une escalade de la terreur. De sorte que cet environnement pourra mener à des conflits plus important, où dans cette éventualité, la sécurité collective sera également mise en cause. Toutefois, on voit de plus en plus que dans des conflits à caractère collectif, les cibles sont parfois civiles. Il est admis que la sécurité humaine est garante d'une sécurité collective accrue ce pourquoi il est important de circonscrire les dangers potentiels attachés aux atteintes à la sécurité des hommes.

³⁶ Those characteristics, capabilities or localities from which a nation, an alliance, a military force or other grouping derives its freedom of action, physical strength or will to fight. Canadian Forces College, Staff Officer Handbook, p. VI-8/12. Those characteristics, capabilities or localities from which a nation, an alliance, a military force or other grouping derives its freedom of action, physical strength or will to fight.

³⁷ Sam Hanson, Bosnia and Herzegovina, dans Human Security and the new diplomacy: Protecting People, Promoting Peace, dir Rob MCRAE et Don HUBERT, (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2001), p. 94.

La communauté internationale a reconnu ce que Samuel P. Huntington souligne dans le choc des civilisations : ne pas empêcher la violence de se propager risque de mener à un monde instable et dangereux. L'auteur mentionne que « la violence entre les États et les groupes appartenant à différentes civilisations comporte un risque d'escalade si d'autres États ou groupes appartenant à ces civilisations se mettent à soutenir leurs frères³⁹ ». En effet, l'escalade peut prendre de graves proportions et avoir des conséquences désastreuses sur la population et la collectivité mondiale si la situation n'est pas circonscrite.

Compte tenu de ce que la stabilité et la sécurité mondiale sont des facteurs importants pour le maintien de la paix, il faut s'assurer de déterminer ce qui pourrait engendrer des déséquilibre afin de les contrer.

2.2. Rôle du Canada et des FC dans le contexte de sécurité post-Guerre froide

La *Stratégie 2020*, juin 1999, le cadre global devient de plus en plus complexe et imprévisible. Depuis un certain nombre d'années, les FC se sont configurées de façon à être capable d'opérer dans le continuum des opérations de guerre à haute intensité jusqu'à l'assistance humanitaire et sans oublier ses rôles à l'intérieur du pays.

Les premières raisons d'être des FC sont la défense de la sécurité et des intérêts de la nation dans le but de préserver la souveraineté du Canada. Lorsqu'ils sont analysés,

³⁸ Jean-Marc Piotte, *Les grands penseurs du monde occidental, L'éthique et la politique de Platon à nos jours*, (Fides : Québec, 1999), p. 525.

³⁹ Samuel P. Huntington, *Le choc des civilisations*, (Éditions Odile Jacob:Paris :1997), p. 20.

ces rôles de sécurité de la nation peuvent s'étendre jusqu'à la sécurité mondiale car l'instabilité internationale peut avoir des répercussions de toutes sortes sur le Canada.⁴⁰

En 1994 avec le Livre Blanc sur la défense, on y mentionnait déjà l'importance du Canada et des FC sur le plan mondial en ce qui a trait à la sécurité humaine.

Historiquement dans le contexte de la Guerre Froide, les premières interventions des forces militaires de maintien de la paix visaient principalement à éviter l'entrée en jeu des grandes puissances. Les missions d'interposition, en particulier se limitaient à faire du monitorat passif dans le cas de mandats étroits et de faibles capacités et moyens militaires.

Les missions d'interventions sont souvent situées dans une zone grise « entre le chapitre VI et VII » de la Charte de l'ONU. Les FC, lorsque déployé sous l'égide des Nations unies, doivent tenter de maintenir, rétablir ou imposer la paix tout en faisant face aux menaces énoncées précédemment. Plus précisément, il peut s'agir de conflits entre différentes parties : combattants, guérillas, forces gouvernementales, paramilitaires, détenteurs officieux du pouvoir, chefs de guerre, les entreprises étrangères qui les

⁴⁰ « En outre, les forces armées du Canada et des principaux alliés de l'OTAN sont maintenant chargées et s'occupent ou se sont occupés : de maintenir une capacité d'intervention dans des situations d'urgence régionales importantes; d'opérations d'évacuations des non-combattants; de secours en cas de catastrophe; d'aide humanitaire; de maintien de la paix; d'imposition de la paix; de lutte contre le terrorisme; de lutte contre le crime; de lutte contre le trafic des stupéfiants; de contrôle des réfugiés; d'assistance en matière de sécurité; de soutien à la démocratie et à l'édification de pays. Bon nombre de ces rôles supplémentaires sont maintenant classiques. » RODAL, Berel, L'expérience de la Somalie d'un point de vue stratégique : Répercussions sur les forces militaires dans une société libre et démocratique. Ottawa : ministère des travaux publics et Services gouvernementaux, 1997, p.26.

financent, la criminalité transfrontalière, populations civiles en situation précaire et souvent affamées⁴¹.

L'ère de l'observateur coiffé du Casque bleu est révolue et ainsi, les FC doivent s'adapter à ces nouveaux rôles internationaux. Le prototype classique de la mission « d'observateur », tels que Chypre ou sur les hauteurs du Golan, ne représente plus le défi spécifique que doit relever une force militaire d'intervention. Les compétences requises pour évoluer dans ce type d'environnement et participer à ce genre d'opération statique ne peuvent plus servir de modèle. Les habiletés requises par les soldats de la paix étaient simples et ne nécessitaient qu'une compréhension limitée du contexte géographique local. Le soldat au casque bleu avait effectivement des responsabilités se limitant à l'observation sans toutefois ou très rarement, devoir agir ou réagir en tant qu'intervenant. Aujourd'hui, les missions se déroulent dans un environnement où la menace est moins tangible. Le contexte de sécurité qui s'établit, demande que les intervenants soient en mesure de posséder les connaissances, l'équipement et les habiletés permettant de créer les effets requis sur le terrain.

Pour que les collectivités locales et les intervenants de l'extérieur puissent régler les conflits par des moyens pacifiques, il faut une action politique sérieuse, ainsi que l'accès à un choix complet d'outils de prévention des conflits⁴².

L'application erronée du carcan classique et étroit des opérations de maintien de la paix, lors de la crise au Rwanda en 1994, illustre les enjeux complexes de la

⁴¹ Ministère de la défense nationale, B-GL-300-001/FP-001, Publication des Forces canadiennes, *Conduite des opérations terrestres - doctrine du niveau opérationnel de l'armée de terre canadienne*, (Ottawa : DND Canada, 1998), p.119.

nouvelle réalité à laquelle est confrontée l'intervenant humanitaire. Par l'utilisation passive d'observateurs aux casques bleus, l'ONU, dans l'exemple du Rwanda, a fait preuve non seulement d'un manque de jugement, mais d'absence de profondeur dans l'utilisation de ses moyens, ce qui a eu des résultats catastrophiques :

In just one hundred days over 800,000 innocent Rwandan men, women and children were brutally murdered while the developed world, impassive and apparently unperturbed, sat back and watched the unfolding apocalypse or simply changed channels⁴³.

Le Canada assume un rôle important dans son appui à l'ONU en déployant fréquemment les FC et en servant de médiateur.

Le Canada est réputé pour sa volonté de promouvoir la paix et la sécurité à l'échelle internationale, car la stabilité mondiale influe directement sur l'économie canadienne et sur la qualité de vie des Canadiens. Le gouvernement du Canada souscrit sans réserve aux objectifs de sécurité humaine : le droit de tous les peuples de la terre à vivre en paix, dans l'harmonie et la justice. Le Canada a toujours encouragé la création d'institutions, plus particulièrement d'institutions multilatérales, vouées à la prévention des violations des droits de la personne, à l'application de mesures de prévention des conflits et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que d'un nombre limité d'autres organismes capables d'intervenir en cas d'agression. Comme l'explique le Livre blanc sur la défense de 1994, le Canada collabore volontiers avec d'autres pays à l'amélioration du sort des populations du monde, quelles que soient les régions qu'elles habitent⁴⁴.

Il doit également remplir ses engagements auprès des Alliances auxquelles il participe, telles que l'OTAN⁴⁵ et

⁴² Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Site Web de la sécurité humaine du Canada disponible en ligne à <http://www.humansecurity.gc.ca/menu-fr.asp>, Internet; consulté le 15 mars 04.

⁴³ Roméo Dallaire, *Shake hands with the Devil*, (Toronto : Random House Canada, 2003), p. xviii.

⁴⁴ Ministère de la défense nationale, B-GJ-005-104/FP-021, Publication des Forces canadiennes, *Conduite des opérations terrestres - doctrine du niveau opérationnel de l'armée de terre canadienne*, (Ottawa : DND Canada, 2002), p.1-1.

⁴⁵ Ministère de la Défense nationale, Groupe de politiques de défense, *Le Livre Blanc sur la Défense de 1994*, Section « Imposition de la volonté de la communauté internationale et défense de

« It (Canada) is already actively engaged in this process in a number of key areas : peacebuilding; peacekeeping; disarmament, particularly the campaign against anti-personnel landmines; protecting the rights of children internationally; and promoting economic development through, in part, rules-based trade”⁴⁶.

Il peut y avoir plusieurs raisons poussant des États à intervenir dans des situations où la sécurité collective et humaine sont en jeu⁴⁷. Les raisons altruistes sont présentes mais les raisons politiques et les conséquences possibles peuvent justifier l’intervention⁴⁸. La logique d’utilisation de tels moyens exceptionnels, comme les armes de destruction massive face aux diverses menaces a contribué au dilemme voulant que “[the] [d]ecision makers are faced then, with the moral problem of choosing first the values that deserve protection⁴⁹”. De plus, les hommes politiques, s’ils engagent leurs forces militaires dans la résolution d’un conflit, doivent être en mesure de: « decide how to distribute their reliance on whatever means are available to them and, particularly, how far to push the

l’Alliance », disponible en ligne à http://www.forces.gc.ca/admpol/fra/doc/5118_f.htm ; Internet; consulté le 7 février 2004..

⁴⁶ Lloyd AXWORTHY, “Canada and human security : the need for leadership.” *International Journal*, Vol 52, No.2 (Spring 1997) spring 1997. p. 185.

⁴⁷ Le Livre blanc sur la défense de 1994 mentionne que « Si terribles que soient les conséquences pour les populations victimes de guerres civiles, l’actuelle absence de rivalité entre les grandes puissances porte à croire que ces conflits sont moins susceptibles de s’étendre. Le Canada ne peut néanmoins éviter d’en subir les conséquences, qu’il s’agisse de l’afflux de réfugiés, d’entraves au commerce ou d’atteintes à d’importants principes, tels que la primauté du droit, le respect de droits de la personne et le règlement pacifique des conflits. Même si les intérêts du Canada ne sont pas directement mis en cause, les valeurs de la société canadienne étant ce qu’elles sont, les canadiens attendent de leur gouvernement qu’il réagisse à la violence et la souffrance, voire aux génocides, dont ils sont instantanément témoins dans plusieurs régions du monde grâce aux techniques de communications modernes. Le Canada continue donc d’avoir fortement intérêt à ce que la paix et la stabilité règnent à l’échelle du globe ». Ministère de la Défense nationale, Groupe de politiques de défense, Le Livre Blanc sur la Défense de 1994, Section « Imposition de la volonté de la communauté internationale et défense de l’Alliance », disponible en ligne à http://www.forces.gc.ca/admpol/fra/doc/5118_f.htm ; Internet; consulté le 7 février 2004.

⁴⁸ Charles-Philippe DAVID, « Une gouvernance sécuritaire dans le nouveau millénaire » dans *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. (Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2000), p.384.

accumulation of coercitive power⁵⁰. » Avec la décision d'intervention, une certaine discrimination doit être faite des moyens à utiliser pour contrer une menace contre la sécurité d'un ensemble d'États, de Nations ou de sécurité.

Il existe dans une logique d'intérêts, des raisons légales, morales ou éthiques pour les nations de justifier une prise de position face aux enjeux internationaux. Il est tout spécialement difficile de se positionner face à celui de la sécurité humaine. On peut retrouver des motifs tels que « l'influence, le prestige accrus, le développement de l'expertise et de la formation militaires, ainsi que les intérêt de sécurité et les bénéfices économiques. ⁵¹» Il implique souvent une notion d'ingérence face au respect de la souveraineté d'un pays. Cependant, lorsque la gouvernance d'un État s'est écroulée, les autres nations doivent se donner les moyens de garantir les principes régissant le respect des droits humains fondamentaux. Le Ministère des Affaires Étrangères et du commerce international a produit un rapport qui mentionne que :

« La responsabilité de protéger », [est] un concept selon lequel les États souverains ont l'obligation de protéger leurs propres citoyens contre des catastrophes évitables, mais en vertu duquel aussi, s'ils refusent ou ne sont pas en mesure de le faire, cette responsabilité incombe à la communauté internationale⁵².

⁴⁹ Arnold Wolfers, "National Security as an Ambiguous Symbol" dans *War, Politics and Collaboration*, (Baltimore : Johns Hpkins Press : 1962)

C'est pourquoi, la décision d'intervenir doit se faire de manière à décourager toutes formes de comportements irrationnels de la part des acteurs impliqués dans un conflit. Comme le suggère, Francis Fukuyama « Only a political order based on the universal recognition of human dignity – of the essential equality of all human beings based on their capacity for moral choice – could avoid [these] irrationalities and lead to a peaceful domestic and international order⁵³ ». Les limitations inhérentes du droit international⁵⁴ quant au « droit d'ingérence », ne devraient pas avoir pour effet chez les dirigeants politiques de s'interroger sur comment se positionner « de façon légale » dans la logique du système international en place. À cet égard, lorsque les hommes politiques s'interrogent sur la pertinence d'une intervention, ils doivent se positionner en accord avec les principes universels du respect des droits et de la dignité des Hommes.

La « Responsabilité de protéger » popularisée depuis quelques années par son acronyme anglais R2P signifiant *Responsibility to Protect* est de plus en plus soulevé comme étant une raison d'intervention inébranlable. Cette responsabilité de protéger doit avoir prééminence sur les autres notions d'intérêts au sens plus large et les impacts possibles sur les intérêts nationaux. Sur ce point, la responsabilité de protéger est bien résumée par ce passage :

The United Nations and individual governments have a responsibility to protect the world's citizens from the threat of large scale loss of life. We cannot permit another crisis like Rwanda, Kosovo, Cambodia, Uganda,

⁵³ Francis Fukuyama, *The Great Disruption*, p. 280.

⁵⁴ Les gouvernements qui ont participé à la rédaction de la Charte des Nations Unies se sont, dans leur écrasante majorité, déclarés opposés à l'idée de conférer à l'Organisation des Nations Unies le pouvoir d'un législateur habilité à promulguer des règles obligatoires de droit international. <http://www.un.org/french/law/ilc/introfra.htm>. Commission du droit international. Consulté le 29 janvier 2004.

and untold others to develop. At the same time, we cannot continue to allow military action to be presented as the only viable response⁵⁵.

Dans un contexte de sécurité humaine, les décisions d'intervenir ont pour objet de soulager des populations des souffrances qui peuvent par exemple leur être imposées du fait à des manquements dans la gouvernance de leur pays. La décision devrait donc se prendre en fonction de la *nécessité* de l'intervention qui se justifie par l'évaluation que les principes moraux priment sur les droits des États. Cela ne va pas sans heurt alors que les États, auparavant, invoquaient la non-intervention. « La nouvelle norme d'intervention humanitaire (...) stipule l'obligation d'alléger les souffrances humaines durant un conflit ou en situation d'anarchie. La souveraineté étatique doit s'effacer dès lors que la sécurité humaine est mise en péril. ⁵⁶» La responsabilité de protéger est défiée par le fait que les missions sont parfois :

« dangereuses, risquées, incohérentes, coûteuses et impopulaires, provoquant des déceptions et des controverses politiques jusqu'alors inconnues des opérations classiques du maintien de la paix. Pour la première fois, l'opinion publique devient un facteur déterminant dans la formulation et la conduite des missions. ⁵⁷»

Le concept de la sécurité humaine selon Lloyd Axworthy, est cette évolution dans la sphère internationale qui donne une importance accrue aux droits de l'homme une

⁵⁵ Responsibility to Protect, Preventing Conflicts, Protecting Civilians, World Federalist Movement, accessible en ligne à <http://www.wfm.org/protect/> ; Internet; consulté le 11 mars 2004.

⁵⁶ Charles-Philippe DAVID, « Une gouvernance sécuritaire dans le nouveau millénaire » dans La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie. (Paris : Presses de la fondation nationale des sciences nationale des sciences politiques, 2000), p.386.

⁵⁷ Charles-Philippe DAVID, « Une gouvernance sécuritaire dans le nouveau millénaire » dans La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie. (Paris : Presses de la fondation nationale des sciences nationale des sciences politiques, 2000), p.385.

sorte de « recognition that people's right are at least as important as those of states[...] »⁵⁸. La sécurité humaine, touche les :

facteurs qui menacent la survie et la sécurité des personnes [...], met en évidence les interrelations étroites existant entre des problèmes considérés autrefois comme dissociés [...] et admet qu'on ne peut les traiter isolément [...], elle reconnaît également que les nombreux défis lancés à la survie et à la sécurité des personnes sont des phénomènes mondiaux ayant des origines et des répercussions planétaires et entraînant une vulnérabilité mutuelle [...], elle convient également que la sécurité des États, bien qu'essentielle, ne permet pas de garantir pleinement la sécurité des personnes.⁵⁹

Cette conception est en accord avec certains auteurs qui stipulent qu'il faut « désormais mettre l'accent sur la « sécurité humaine » dont les composantes essentielles impliquent une conception plus large de la paix, comprenant l'économie, la nourriture, l'hygiène, l'environnement et la protection des droits de l'homme⁶⁰. »

Puisque les interventions humanitaires visent à fournir des conditions plus humaines, les intervenants sur le terrain doivent démontrer qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences de leur mandat. Les intervenants doivent comprendre l'intention derrière la décision de participer. L'histoire récente a démontré que ce sont fréquemment des militaires qui reçoivent la mission d'établir rapidement et efficacement des conditions de sécurité lors des conflits modernes. Afin d'y arriver, il faut toutefois dans ces situations, beaucoup plus que les valeurs formulant l'intention mais il faut aussi

⁵⁸ Lloyd Axworthy, The évolution of peacekeeping, dans Human Security and the new diplomacy: Protecting People, Promoting Peace, dir Rob MCRAE et Don HUBERT, (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2001), p.4.

⁵⁹ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Site Web de la sécurité humaine du Canada disponible en ligne à http://www.humansecurity.gc.ca/canadiens_consultations_thirdannual_papers_elements-fr.asp Internet; consulté le 15 mars 04.

⁶⁰ Pierre De Senarclens, La mondialisation Théories, enjeux et débats, (Paris : Armand Collin, 2002) [3e éd.] , p.180

posséder le personnel, le leadership et l'entraînement adéquat. Ce thème sera élaboré plus en détail dans le chapitre trois.

La position du Canada est noble dans le renforcement de la conscience mondiale face à la sécurité humaine. Lloyd Axworthy explique que le Canada s'est démarqué tout spécialement dans le fait que « Focusing on the concept of protecting people from acts of violence and helping build a greater sense of security in the personal sphere, however, have been principally Canada's initiatives⁶¹. » Le Canada doit maintenant continuer à faire épanouir le domaine de la sécurité humaine. En tant qu'intervenant potentiel, il doit se doter des ressources lui permettant de réagir promptement car dans l'impossibilité de répondre, il s'expose « by not acting in the face of clear violations of international standards [...] [to] abrogate its duty to enforce international peace and security.⁶² ». Pour justifier l'envoi de troupes des FC dans les interventions humanitaires les dirigeants politiques doivent considérer des situations telles que la suivante :

La multiplication des acteurs impliqués dans les conflits armés, surtout internes, ainsi que la nature même des conflits, sont des éléments qui tendent à contribuer à la détérioration des conditions de sécurité. Ceci, surtout pour les victimes, mais aussi pour le personnel humanitaire. À cela s'ajoute la prolifération des armes légères, qui est aussi une source d'insécurité permanente pour les communautés locales. Dans ce contexte, la communauté internationale doit exiger le respect du droit international humanitaire [DIH] et de l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge par toutes parties impliquées dans les conflits. De nombreux délégués ont demandé d'agir contre les transferts non contrôlés des armes légères et contre leur disponibilité⁶³.

⁶¹ Lloyd Axworthy, dans *Human Security and the new diplomacy: Protecting People, Promoting Peace*, dir Rob MCRAE et Don HUBERT, (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2001),p.4.

⁶² Lloyd Axworthy, dans *Human Security and the new diplomacy: Protecting People, Promoting Peace*, dir Rob MCRAE et Don HUBERT, (Montréal et Kingston : McGill-Queen's

2.3. Préserver la sécurité humaine et l'établissement de conditions plus humaines

Il faut pour assurer la sécurité humaine, aller au-delà de l'installation de conditions menant à un environnement stable et sécuritaire et voir à la mise en place de mécanismes de prévention. Un lien contractuel doit être établi entre les dirigeants politiques et la chaîne de commandement militaire qui déploiera ses forces. Lorsque les politiciens décident de l'envoi de troupes canadiennes dans un théâtre d'opération donné, l'évaluation des ressources à dédier doit demeurer une décision militaire. Par conséquent, lorsque des recommandations de l'évaluation de la situation sont formulées par les experts militaires, les dirigeants politiques se doivent de porter une oreille attentive et de fournir le soutien politique nécessaire à la création des conditions de succès recherchés par les chefs militaires.

Le Canada dans sa vision multilatérale de ses engagements tend à engager ses forces dans divers types de missions tels que les déploiements préventifs⁶⁴ qu'ils trouvent indispensables. Les déploiements préventifs consistent en un déploiement de soldats et de diplomates ayant pour but d'éviter une guerre qui pourrait avoir des répercussions sur les populations civiles. Ces déploiements préventifs peuvent servir à soulager les souffrances et limiter ou contenir la violence⁶⁵ et :

du Croissant-Rouge, Genève, 31 octobre au 6 novembre, 1999, consulté le 5 février 2004.
<http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/iwpList188/3E12A25E6C6CC5E6C1256C75003D5F1C>

⁶⁴ Ministère de la Défense nationale, Groupe de politiques de défense, Le Livre Blanc sur la Défense de 1994, Section « Choix possibles », disponible en ligne à http://www.forces.gc.ca/admpol/fra/doc/5118_f.htm ; Internet; consulté le 7 février 2004.

⁶⁵ Charles-Philippe DAVID, « Une gouvernance sécuritaire dans le nouveau millénaire » dans La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie. (Paris : Presses de la fondation nationale des sciences nationales des sciences politiques, 2000) p. 393.

désamorcer une situation tendue entre des parties sur le point d'entrer en conflit, d'accroître leur degré de confiance mutuelle et d'éviter que des incidents sans importance ne dégénèrent, accidentellement, en conflit généralisé.⁶⁶

S'il advient que les moyens préventifs ne se soient pas avérés concluants, d'autres moyens coercitifs peuvent incorporer des missions de maintien de la paix ou encore d'observation. Le nouveau rôle des casques bleus dans le contexte de la sécurité humaine « dépasse la vision stricte et traditionnelle du maintien de la paix. Leur nouveau rôle consiste alors à rétablir, à imposer et à consolider la paix – objectifs certes plus ambitieux. ⁶⁷»

Les réalités des conflits contemporains requièrent une toute autre approche dans la résolution des problèmes. Ces conflits nécessitent l'intervention de l'ONU au point de vue politique et le déploiement d'intervenants équipés pour faire face aux enjeux circonstanciels et préserver la sécurité humaine de la population. Ces intervenants doivent dans un premier temps recevoir la formation, l'information et les outils pour conduire des opérations en fonction des besoins et en proportion des situations qu'ils auront à relever. Il est donc important d'identifier ce qu'est l'écart entre la situation désirée et la situation qui se manifeste. Il faut de plus évaluer les moyens disponibles à ce moment afin de déterminer comment combler ce déficit. La mission des Nations unies d'assistance au Rwanda (MINUAR) en est un exemple probant. Les évaluations initiales, quant au façonnement du mode d'action requis, avaient révélées qu'il fallait intervenir

⁶⁶ Ministère de la Défense nationale, Groupe de politiques de défense, Le Livre Blanc sur la Défense de 1994, Section « Déploiements préventifs », disponible en ligne à http://www.forces.gc.ca/admpol/fra/doc/5118_f.htm ; Internet; consulté le 7 février 2004.

⁶⁷ Charles-Philippe DAVID, « Les soldats de la paix » dans *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. (Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2000), p.371.

avec une force équivalente en nombre à celui d'un Groupe-brigade canadien en ce que, « The two earlier technical missions [...] had estimated the necessary force initially at 8000 and then at 5500 personnel⁶⁸ ». La responsabilité de l'échec de cette intervention est en premier lieu relié au manque et à la qualité des ressources qui lui furent attribuée ; non pas à l'incapacité de réagir efficacement aux problèmes du Rwanda par les intervenants militaires.

Il est du ressort des dirigeants politiques de doter les intervenants des ressources et des outils afin de créer les conditions favorables au développement et au maintien des compétences. Un des principes de l'imputabilité militaire stipule que « La capacité et l'efficacité opérationnelles sont des responsabilités du commandement.⁶⁹ ». C'est dans cette même logique de fournir aux FC les moyens de se maintenir opérationnelles et efficaces que les dirigeants politiques doivent orienter les ressources militaires vers les rôles qu'ils anticipent pour celles-ci..

L'apaisement de la tension qui a suivi la chute du mur de Berlin a fait en sorte que les préoccupations face aux enjeux humanitaires ont pris une importance nouvelle. La fin de la Guerre Froide a donné lieu à une évaluation plus critique des conditions de vie des populations à travers le monde.

⁶⁸ Charles-Philippe DAVID, "Les soldats de la paix" dans *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie.* (Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2000), p.75.

⁶⁹ Ministère de la Défense nationale, B-GL-300-000-FP-000, *L'Armée de terre du Canada: Nous protégeons nos foyers et nos droits,* (Ottawa : DND Canada, 1998), p.100.

Avec la fin de la guerre froide, c'est toute la conception traditionnelle de la relation entre les impératifs politiques et humanitaires qui a subi un bouleversement radical⁷⁰.

Cependant, la prise de position face à l'intervention d'ordre humanitaire par les pays se traduit dans le concret par un effort d'intervention soutenu et effectué avec conviction par l'utilisation maximale des ressources étatiques. Les interventions à caractère humanitaire qui se sont déroulées à l'aube de l'an 2000, donnent raison à ce passage qui souligne que : « le repositionnement de l'action humanitaire par rapport aux priorités politiques dans l'ère de l'après-guerre froide n'a pas encore abouti à un nouvel équilibre⁷¹ ».

Les leçons apprises par le dénouement de certaines missions au cours des années 1990 indiquent un besoin indéniable de mettre à la disposition des intervenants, toute la gamme de moyens disponibles. Ceci, afin d'éviter d'agir à moitié et d'empêcher la perpétration d'autres crimes contre l'humanité.

What I have come to realize as the root of it all, however, is the fundamental indifference of the world community to the plight of seven to eight million black Africans in a tiny country that has no strategic or resource value to any world power⁷².

Les lacunes exprimées par certains membres des contingents ayant pris part à certaines missions dans les années 1990 quant aux effets recherchés par le déploiement de missions d'interventions, soulignent le manque de direction stratégique des objectifs à atteindre. Le manuel des FC L'Armée de terre du Canada présente aux militaires

⁷⁰ Larry Minear, *Des choix difficile: Les dilemmes moraux de l'humanitaire*, sous la direction de Jonathan Moore, (nrf, essai, Gallimar, 1999) , p.299

⁷¹ Larry Minear, *Des choix difficile: Les dilemmes moraux de l'humanitaire*, sous la direction de Jonathan Moore, (nrf essai, Gallimar, 1999) , p. 303.

⁷² Roméo Dallaire, *Shake hands with the Devil*, (Toronto : Random House Canada, 2003), p.8..

toute autre en visant les institutions avec des armes de plus en plus puissantes et destructrices.

Il est primordial de préserver la sécurité humaine sur l'ensemble du globe afin d'éviter une possible escalade de conflit et que la situation prenne une ampleur de conflit où la sécurité globale et collective serait affectée.

Le Canada a reconfiguré ses rôles au plan mondial et a défini ses intentions sous-tendant ses interventions. Il souligne l'importance de comprendre les enjeux liés à l'intervention et détermine les moyens de préserver la sécurité humaine mais surtout il a compris depuis les incidents du Rwanda que fournir les ressources et les capacités aux FC est d'une importance capitale dans l'accomplissement de leurs missions. Le Rwanda a mis en relief les conséquences du manque d'appui et de ressources à ce genre de mission.

Le nouveau contexte de sécurité global a permis aux FC d'analyser davantage leurs capacités d'interventions et leur façon de se doter des outils nécessaires à l'accomplissement de leur mission dans ce contexte asymétrique. Le chapitre trois détaillera les mesures prises par le Canada pour favoriser le succès des missions canadiennes à l'étranger dans le cadre d'un contexte humanitaire.

⁷⁵ Berel Rodal, L'expérience de la Somalie d'un point de vue stratégique : Répercussions sur les forces militaires dans une société libre et démocratique. Ottawa : Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 1997, p. 91

Chapitre 3 - Les ajustements des FC afin de se positionner dans le nouvel environnement de sécurité et la responsabilité de protéger

3.1. L'environnement non-linéaire.

Les FC ont reconnu les impératifs du nouvel environnement de sécurité tel qu'il a été mentionné au chapitre précédent. A cet égard, les FC se sont engagées dans une importante analyse de mission afin de mieux se positionner dans un espace conflictuel plus complexe. D'abord, la chaîne de commandement des FC a évalué que ces dernières devront composer avec un environnement de sécurité non contigu⁷⁶ à l'échelle mondiale. Les militaires canadiens sont non seulement appelés à effectuer leurs missions dans un contexte d'interposition en n'utilisant que des moyens de coercitions, mais aussi à titre d'intervenants humanitaires. Puisque le gouvernement du Canada s'est investi à plusieurs reprises dans les interventions à caractère humanitaires en faisant appel aux FC, les chefs militaires ont donc dressé une liste hiérarchique des tâches potentielles⁷⁷ pour les militaires canadiens dans ce type d'intervention. Bien entendu, les chefs militaires estiment que les FC doivent toujours être prêtes à conduire, dans un premier temps, des opérations de combat. Ensuite, dans la catégorie des missions secondaires, viennent les opérations de stabilisation suivies des opérations d'assistance. La dernière catégorie se distingue par les missions de soutien qui, elles, incluent : le soutien à la Nation, les opérations d'évacuations, les opérations d'informations, les déploiement stratégiques et le maintien en puissance stratégique. L'emploi judicieux des forces militaires, canadiennes

⁷⁶ Ministère de la Défense nationale, LES CAPACITÉS FUTURES DE L'ARMÉE DE TERRE, Rapport 01/01 du DSCOT, (Kingston : DND Canada), p.9.

⁷⁷ Ministère de la Défense nationale, LES CAPACITÉS FUTURES DE L'ARMÉE DE TERRE, Rapport 01/01 du DSCOT, (Kingston : DND Canada), p.157.

ou étrangères, dans les deuxièmes et troisièmes catégories, s'est avéré positif à bien des égards comme le souligne le passage suivant :

The salutary adaptation of existing instruments, including our militaries, is one of the lessons of the last decade. Indeed, the creative use of military deployments has become one of the more striking elements of recent humanitarian intervention⁷⁸.

Ainsi, avec ces nouvelles tâches, il devenait nécessaire pour les chefs militaires de revoir les capacités et les moyens pour améliorer l'efficacité des FC face aux défis et aux nouvelles réalités.

3.2. Les changements affectant le Canada et les moyens de soft power.

Le Canada est une puissance moyenne⁷⁹ qui profite d'un environnement sécuritaire et propice à la protection des droits fondamentaux pour ses citoyens. Il projette une image de tolérance et d'acceptation des différences. Le "Canada benefits from its status as an open, industrialized society where citizens enjoy a high quality of life and protection of their human rights⁸⁰". Les interventions visant la sécurité humaine effectuées par le Canada doivent ainsi se faire en accord avec les moyens du « Soft Power ». Selon l'ex-ministre du MAECI, Lloyd Axworthy, la philosophie derrière le *Soft Power* est « the art of disseminating information in such a way that desirable outcomes

⁷⁸ Rob Mc Rae, dans *Human Security and the new diplomacy: Protecting People, Promoting Peace*, dir Rob MCRAE et Don HUBERT, (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2001), p. 22.

⁷⁹ L'Encyclopédie canadienne, « ... le Canada, l'Australie ainsi que des pays d'Europe et d'Amérique latine de moyenne dimension endiguent la prétention des grandes puissances de dominer toutes les activités de l'ONU. Au cours des premières années de l'après-guerre, on a besoin de puissances moyennes, moins directement engagées dans l'économie et la politique mondiales, pour remplir des tâches intermédiaires au sein des Nations Unies, particulièrement dans les conflits consécutifs à la décolonisation au Moyen-Orient, en Asie du Sud et en Afrique. ».
<http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTF0005274> . consulté le 10 mars 2004.

⁸⁰ Lloyd Axworthy, "Canada and human security : the need for leadership." *International Journal*, Vol 52, No.2 (Spring 1997) spring 1997. p. 193.

are achieved through persuasion rather than coercion⁸¹”. Par ailleurs, les moyens du *Soft Power* ne doivent pas seulement être perçus comme “ [...] projecting a static image, or about « rebranding ». It is about leadership through both example and exemplary action and through partnership.⁸²” Par conséquent, l’exercice des moyens du *Soft Power* peut être entrepris par les FC qui sont professionnelles et bien entraînées aux réalités du nouvel environnement de sécurité.

3.3. Changements dans l’éducation et l’entraînement des membres de FC

Les FC, pour mieux s’adapter aux réalités des missions et aux tâches inhérentes à celles-ci, ont dû effectuer certaines modifications à leur entraînement et à leur philosophie. C’est à partir des leçons tirées du passé et en fonction de valeurs démocratiques que les FC en sont venues à créer des programmes de formation répondant aux besoins des réalités des opérations contemporaines. Les leçons tirées des missions des années 1990, les recommandations et les actions qui ont suivi les résultats de l’Enquête sur le déploiement des FC en Somalie⁸³, l’entraînement, l’instruction, l’éducation des militaires, l’équipement et le leadership sont exposés ici comme étant des multiplicateurs de force important. Ces leçons apprises ont permis aux FC de mieux

⁸¹ Lloyd Axworthy, “Canada and human security : the need for leadership.” *International Journal*, Vol 52, No.2 (Spring 1997) spring 1997. p. 193.

⁸² Rob Mc Rae, dans *Human Security and the new diplomacy: Protecting People, Promoting Peace*, dir Rob MCRAE et Don HUBERT, (Montréal et Kingston : McGill-Queen’s University Press, 2001), *The New Global Civil Society*, p. 245.

⁸³ [...] la participation des forces armées à des opérations de paix visant à faire respecter les droits de la personne et la loi, et dans lesquelles le maintien de la légitimité est important, met l’accent sur le caractère démocratique et l’engagement des forces, sans diminuer le rôle des vertus militaires proprement dites. Les soldats doivent eux-mêmes être conscients de ces valeurs et en faire l’expérience, Si l’on veut qu’ils puissent les protéger et les favoriser à l’étranger¹⁰. [Traduction libre]. Rapport de la commission d’enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie.p.1631.

comprendre les enjeux, décrits au chapitre précédent, et de se préparer à assumer un rôle d'intervention dans la résolution des conflits ayant des impacts humanitaires. Ces leçons ont été particulièrement sévères lors d'événements comme les échecs des interventions en Somalie et au Rwanda, ainsi que les atrocités commises en ex-Yougoslavie, à Srebrenica.

Cette prise de conscience a pour but de maximiser le rendement par le développement des membres de l'organisation. Ces efforts ont pour but de former des militaires polyvalents, que ce soit par la formation, l'éducation, l'auto-perfectionnement et l'expérience⁸⁴. Par ce système se développent les attitudes, connaissances et habiletés nécessaires pour répondre aux attentes des Canadiens et aux exigences des opérations ayant pour but de créer des conditions stables et sécuritaires.

Le développement professionnel des militaires canadiens était auparavant concentré sur la capacité à opérer dans un contexte de guerre à haute intensité au sein de ses alliances, telles que l'OTAN et le NORAD. Compte tenu des changements dans l'environnement de sécurité global, les FC ont pris les mesures pour se restructurer et être en mesure de mieux faire face à des missions dans un environnement moins linéaire et symétrique. En revanche, en se préparant davantage pour des opérations de moyenne intensité appuyées par un leadership efficace, de l'équipement adéquat, et une discipline réformée, les FC sont en mesure de réagir aux réalités des conflits qui opposent les États dont la gouvernance s'est écroulée.

⁸⁴ Ces quatre éléments constituent les quatre piliers qui sous-tendent le système de développement professionnel des FC. Pour en savoir davantage, consulter : Ministère de la Défense nationale, *Servir avec honneur*, p.17.

Les FC se sont dotées de programmes de sensibilisation obligatoires pour ses membres⁸⁵. Ces derniers ont pour but de sensibiliser les membres aux nouvelles réalités mondiales et sociales. Ces programmes couvrent, par exemple, l'étude des diverses cultures qu'ils sont appelés à côtoyer, tant à l'intérieur des FC et du pays⁸⁶, qu'à l'extérieur lors de missions d'interventions⁸⁷. Les FC se sont données comme objectif que tous les officiers puissent avoir accès à l'éducation universitaire de premier cycle en instaurant des programmes facilitant l'acquisition de ces diplômes. La mise en place de programmes d'éducation universitaire entreprise par le leadership des FC en vue de permettre aux officiers de parfaire leur éducation, démontre la volonté de la chaîne commandement de s'adapter aux exigences des missions. Par exemple, le programme de formation universitaire des officiers permet à ceux-ci de parfaire leur éducation et, ainsi, augmenter leur capacité d'analyse. D'autre part, le programme conçu par l'Université d'Ottawa, permet aux officiers inscrits, d'obtenir un baccalauréat en sciences sociales dans la concentration de science politique. De surcroît, en septembre 1999, l'École de perfectionnement et de gestion des FC a été réassignée comme détachement du Collège militaire royal du Canada, lequel est responsable de « fournir des programmes universitaires à focus militaire des premier et deuxième cycles de haute qualité, ainsi que

⁸⁵Ministère de la Défense nationale, Groupe des politiques de défense, http://www.forces.gc.ca/admpol/fra/doc/def_plan_2001/dp01_08_f.htm. Le droit des conflits armés occupe une place prépondérante dans l'instruction, tout comme les règles d'engagement, le droit national dans les opérations d'application de la loi, l'intégration des forces, le code de déontologie des Forces canadiennes, les obligations du Canada à l'égard des organisations et des traités internationaux, l'éthique des chefs militaires, l'organisation et la reddition de comptes, l'éthos militaire, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Charte des droits et libertés. 26 février 2004.

⁸⁶ On pense entre autres aux formations sur la sensibilisation à la diversité culturelle, à l'intégration des genres au sein même des FC.

⁸⁷ Formation donnée par le Centre de Formation de soutien de la Paix de Kingston qui renseigne sur les réalités face auxquelles les militaires seront placés lorsque déployés. La formation est adaptée aux missions et aux endroits géographiques.

des cours professionnels et de la recherche pour le ministère de la Défense nationale⁸⁸ ». Enfin, le Programme d'études militaires professionnelles pour les officiers⁸⁹ (PEMPO) est un programme d'éducation continue pour les officiers subalternes⁹⁰, développé et coordonné par le Collège militaire royal (CMR) de Kingston. Le PEMPO concentre le curriculum vers l'approfondissement des connaissances dans les domaines des sciences humaines, sociales, la justice militaire, le droit des conflits armés, la gestion de la défense. Dans la même veine, l'approfondissement des connaissances face à la prise de conscience des différentes cultures et des valeurs distinctes que la société canadienne et les FC comportent, permet de mieux préparer les militaires à agir comme intervenants. Ces programmes ont été choisis car ils permettent de mieux préparer les chefs de demain. Les entraînements pré-déploiements comprennent des séances d'information propres à chacun des théâtres d'opération et comportent des points d'enseignement qui renforcent les valeurs canadiennes d'humanité et de respect de la primauté du droit.

Lors des étapes de développement, des sujets touchant les enjeux de la profession des armes et des questions en matière de sécurité nationale ont été ajoutés et ce, en vue de progresser du contexte de la conduite des opérations tactiques vers les besoins de planification opérationnelle et stratégique. D'autre part, certains sujets y sont

⁸⁸ Ministère de la Défense nationale, École de perfectionnement en gestion des Forces canadiennes, accessible à http://www.cfsj.forces.gc.ca/cfmnds/frgraph/home_f.asp ; Internet ; Consulté le 15 avril 2004.

⁸⁹ Le PEMPO s'adresse aux officiers et a pour but d'informer, de susciter la réflexion et d'améliorer le bagage de connaissances aux fins de la prise de décisions au sein des FC. Pour ce faire, une série de six cours sont offerts, dont quatre de niveau universitaire.

⁹⁰ Ministère de la Défense nationale, http://www.cfsj.forces.gc.ca/studies/frgraph/studies/pempome_f.asp. Tous les officiers qui se sont enrôlés dans la Force régulière depuis le 1er juillet 2001 sont automatiquement inscrits au PEMPO et doivent réussir tous les cours du PEMPO pour satisfaire aux exigences des nouvelles étapes de perfectionnement

approfondis : l'art du commandement, l'éthique et les méthodes de communications permettent aux chefs militaires de mieux se situer dans leurs fonctions au fur et à mesure qu'ils progressent au sein de l'institution. Les sujets d'études stratégiques, quant à eux, permettent d'étudier les appareils gouvernementaux et les principes qui régissent la gestion des ressources de défense et des politiques en matière des affaires étrangères⁹¹.

Ce sont ces initiatives qui font en sorte que le :

Curriculum reflects important recent developments in the profession of arms. Curriculum development is a continuing process involving the review of our current programmes of studies, planning and authorship of new or revised material, approval of changes, and production and distribution of the programme material to the faculty and students.⁹²

D'autres organismes gouvernementaux ont également été mis sur pied pour étudier les enjeux de la sécurité humaine. Le gouvernement canadien s'est démarqué sur le plan mondial avec ses initiatives visant la recherche de conditions menant à la paix, par exemple : la création par le gouvernement du Canada en 1994 du Centre Pearson pour le maintien de la paix⁹³. Les FC bénéficient des capacités de cette institution car certains de ses membres y sont détachés pour servir à titre d'instructeur. La création de cette

(EP1 et EP2) de la description des exigences militaires fondamentales des officiers (DEMFO). 15 mars 2004.

⁹¹ tiré du syllabus du cours de commandement et d'état major des Forces canadiennes http://barker.cfc.dnd.ca/info_e.html. Consulté le 8 janvier 2004.

⁹² Tiré du syllabus du cours de commandement et d'état major des Forces canadiennes, les lignes directrices de l'académie de défense canadienne [CDA], http://barker.cfc.dnd.ca/info_e.html. Consulté le 8 janvier 2004.

⁹³ Le Centre a été nommé en l'honneur de Lester B. Pearson, ancien premier ministre du Canada et récipiendaire du Prix Nobel de la paix en 1957 pour la création de la FUNU (Force d'urgence des Nations Unies), première opération de maintien de la paix des temps modernes. http://www.operationsdepaix.org/fr/au_mission_history_fr.html . 27 janvier 2004.

institution était pour le Canada une façon d'étudier les sources des conflits violents et de tenter de trouver de nouvelles stratégies pouvant favoriser la paix⁹⁴.

Le Programme de sécurité humaine collabore également avec le Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation de la paix, basé à Clementsport, en Nouvelle-Écosse, pour enseigner les techniques de consolidation de la paix à des civils et à des militaires de tous les pays. Sur le plan bilatéral, le Canada a notamment élaboré, en coopération avec le Royaume-Uni, un cours de formation de trois jours à l'intention des militaires et des civils sur la situation spécifique des femmes dans les conflits⁹⁵

Les répercussions de plusieurs déploiements vers la fin des années 1990, ont eu pour effet du côté des FC, des initiatives pour promouvoir l'éducation et la préparation des militaires canadiens face aux réalités de la mondialisation. On note des innovations telles : le Centre des leçons apprises de l'armée de terre, le Centre de formation de soutien de la paix (CFSP) de Kingston en Ontario, la formation générale sur le droit des conflits armés enseignée aux militaires tel que mandatée dans les descriptions des exigences militaires fondamentales ainsi qu'une formation différente sur le droit des conflits armés fournie par les avocats du cabinet du Juge avocat général (JAG) et à laquelle peuvent aussi participer le personnel civil se déployant avec d'autres organismes. Ces améliorations contribuent à augmenter les compétences des militaires canadiens qui étaient déjà reconnues et appréciées par certains de nos alliés comme le stipule cet énoncé :

... the United States military and civilian authorities and the Somali people hold them in highest esteem. We regret that they are not staying longer. However, we also recognized the strain upon Canada's resources from such a high level of commitment to so many

⁹⁴ Centre pour le maintien de la paix Pearson
http://www.operationsdepaix.org/fr/au_mission_history_fr.html . Op cit.

⁹⁵ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Site Web de la sécurité humaine du Canada disponible en ligne à <http://www.humansecurity.gc.ca/menu-fr.asp> , Internet; consulté le 15 mars 04.

peacekeeping operations over many years. Our military has a lot to learn from yours about this sort of activity⁹⁶.

Ces améliorations qui visent à mieux projeter les valeurs recherchées par l'utilisation de moyens de *Soft Power* lors des missions de paix, permettent également aux FC de pouvoir réagir plus adéquatement aux demandes urgentes de participation dans des conflits asymétriques de plus haute intensité comme ce fut le cas dans les efforts pour contrer le terrorisme en Afghanistan. Ces changements ont été possibles grâce à la vision des chefs militaires et aux ajustements doctrinaires et technologiques apportés aux FC aux cours d'un passé assez récent. De plus, ces dirigeants ont démontré leur compréhension de la nécessité de participer à la responsabilité de protéger, de s'adapter au phénomène de la révolution dans les affaires militaires et d'adhérer au concept des opérations fondées sur les effets. Ces deux derniers termes seront développés au chapitre quatre. Bref, les FC ont modifié leur doctrine et ont réagi à l'élargissement de leur mandat.

3.4. Sommaires des changements dans l'éducation et l'entraînement

Ces changements doctrinaires ont été dirigés vers l'entraînement et la préparation du personnel en ciblant un élargissement des connaissances générales. Par contre le fait de se concentrer dans l'entraînement et la préparation de ce type de mission n'est pas sans créer des réactions.

There is a perception within the US defence community that Canada has focused its defence policy almost entirely on peacekeeping. Canada's leading role in this area through out the Cold War is no doubt a source

⁹⁶ Ambassador Robert B. Oakley, *The Somalia Affair*, par Dan Loomis, *Op Cit*, p. 434.

of this perception, as may be its more recent foreign policy focus on 'soft power' and 'human security'.⁹⁷

Quoique cette « perception » soit possible, les chefs militaires ont toujours quand même gardé à l'esprit que les FC devaient être en mesure de mener des interventions dans tout le continuum des opérations, qu'elles soient de haute ou de faible intensité. Les FC continuent de faire la démonstration qu'elles sont capables de répondre aux demandes du contexte de sécurité émergent, comme l'ont démontré la participation canadienne aux opérations au Kosovo en 1999 et en Afghanistan en 2003. À cet égard, la capacité de réaction des troupes canadiennes par le déploiement du 3^e bataillon Princess Patricia Canadian Light Infantry, de la rapidité avec laquelle la frégate NCSM VANCOUVER s'est déployée et les ressources aériennes en soutien à ces unités, permettent d'apprécier la capacité de réaction des chefs militaires avec les ressources limitées par le tempo des opérations qui régnait à ce moment.

3.5. La révolution des affaires militaires dans le nouvel environnement de sécurité

La dernière gamme de changements touche l'intégration des moyens technologiques au sein des FC. La révolution des affaires militaires (RAM) est principalement liée aux effets multiplicateurs pour les opérations, des moyens technologiques intégrés aux capacités militaires. La RAM permet de dédier des moyens de haute technologie à des fins de prévention lors du déroulement des missions d'intervention des FC. La RAM se définit comme : un changement qui permet, par l'application de moyens technologiques, intégré dans des concepts doctrinaires adaptés

⁹⁷ Élinor Sloan, *The Revolution in Military Affairs Implications for Canada and NATO*, The Centre for Security and Foreign Policy Studies and the Raoul-Dandurand Chair of Strategic and Diplomatic

au nouvel environnement de sécurité, d'altérer la conduite des opérations militaires⁹⁸.

Cette révolution permet de faire une importante transition dans la conduite des opérations et elle permet d'employer le scalpel au lieu de l'épée.

[...] elle (la RAM) impliquerait des attaques d'une extrême précision à des distances de sécurité, des services de commandement, de contrôle et de renseignement améliorés, une guerre de l'information, et une économie de vies humaines.⁹⁹

En effet, la RAM peut faire fructifier de façon exponentielle les opérations fondées sur les effets (OFE) ou Effects Based Operations. Ces OFE sont définis comme : « [...] a methodology in which the desired effects / outcome of any action, regardless of its scale, [...] complemented by its associated Ways and Means¹⁰⁰ ». Les OFE se concentrent sur les effets recherchés et anticipés par les actions militaires. L'application judicieuse des OFE permet d'user des moyens de coercition de façon plus proportionnelle. C'est qu'en effet, les opérations d'intervention, pour préserver leur légitimité, doivent être conduites par l'utilisation proportionnelle de moyens coercitifs.

Even where a high-intensity response is the solution, the international community will face political and technological limitations to the use of precision force in a peace-support operation¹⁰¹.

Les moyens technologiques doivent être utilisés dans le but de créer des effets précis, établis sur des principes doctrinaires qui rencontrent les objectifs de la raison d'être de la mission humanitaire. En effet :

Studies, McGill-Queen's University Press, Montréal & Kingston, p.139.

⁹⁸ Elinor Sloan, *The Revolution in Military Affairs Implications for Canada and NATO*, (Montréal & Kingston : McGill-Queen's University Press, 2002), page 1.

⁹⁹ Sten Metz et James Kievit, *Strategy and the Revolution in Military Affairs: from Theory to Policy*, Carlisle, Strategic Studies Institute, 27 Juin 1995, p.4.

¹⁰⁰ Alan Stephens, *The End of Strategy : Effects-Based Operations*. Working Paper no. 383, Strategic and Defence Studies Centre, Australian National University, p. 1.

Il est utile de dissiper le mythe selon lequel les technologies développées pour une guerre de haute intensité et celles conçues pour les conflits de faible intensité s'excluent les uns les autres. A contraire, de nombreuses percées en technologie militaire sont pertinentes pour la conduite efficace des opérations de soutien à la paix.¹⁰²

Les chefs militaires canadiens ont réagi aux critiques comme celles-ci :

Si le Canada continue de contribuer militairement à la prévention et à l'endiguement des conflits, il faudra prendre soin d'adapter – en plus des mesures à prendre pour mettre la politique et le programme au diapason des changement stratégiques et notamment technologiques – la politique militaire et nationale ainsi que la culture, l'instruction, la gestion et le commandement des Forces canadiennes, en particulier dans les forces terrestres, aux exigences des opérations armées d'aides humanitaire, de maintien de la stabilité et de la paix¹⁰³.

Le contexte de sécurité mondial tel que décrit dans le chapitre deux a donné l'occasion aux FC de faire des ajustements dans la façon dont les militaires sont entraînés et les préparer davantage aux circonstances auxquelles ils devraient faire face en cas de déploiement dans le cadre de mission visant le rétablissement de la sécurité humaine. Ces changements ont ciblé l'entraînement, l'éducation, la formation obligatoire comme le droit des conflits armés. D'autre part, pour préparer les militaires et civils à cet environnement de sécurité, le Canada et les FC ont créés des organismes ou organisations telles que le Centre de formation de soutien de la paix, le Centre Lester B. Pearson, pour n'en nommer que deux.

¹⁰¹ Elinor Sloan, *The Revolution in Military Affair Implications for Canada and NATO*, (Montréal & Kingston : McGill-Queen's University Press, 2002), p. 96

¹⁰² Roman Jakbow et al, *Strategic Overview 1999*, QGDN, Direction de l'analyse stratégique, Septembre 1999, p.10.

¹⁰³ Berel Rodal, *L'expérience de la Somalie d'un point de vue stratégique : Répercussions sur les forces militaires dans une société libre et démocratique*. Ottawa : Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 1997, p. 91

Chapitre 4 - L'évolution des capacités militaires dans la conduite des opérations visant la sécurité humaine.

4.1. Capacités de conduire des opérations dans le nouvel environnement de sécurité

Le chapitre précédent a mis en perspective les ajustements qui ont été requis par les FC, afin de mieux se positionner devant les difficultés que pose la responsabilité de protéger et les enjeux touchant la sécurité humaine. Des changements culturels ont été effectués au sein des FC dans le but de resituer la nature particulière de la profession militaire tout en tenant compte de la complexité croissante du nouvel environnement de sécurité. Dans cet environnement en particulier, l'aspect des capacités personnelles des militaires est primordial pour le succès d'une mission, quelle qu'elle soit. En effet, les ressources humaines bien entraînées et possédant les qualités nécessaires, particulièrement : le leadership, les compétences et les connaissances, sont des éléments qui forment les assises des capacités du personnel et d'une force armée. Effectivement, dans le nouvel environnement de sécurité, les intervenants se doivent, non seulement de réaliser, mais de comprendre les enjeux qui touchent les droits humains fondamentaux. C'est pourquoi les chefs militaires canadiens ont procédé à des changements dans le développement professionnel des militaires. Ces changements visaient à parfaire les connaissances, les compétences, mais aussi à améliorer l'efficacité des moyens des FC. Sur ce point, le leadership des FC, a mis en oeuvre de nouveaux changements dans la philosophie de planification et conduite des opérations afin de permettre l'atteinte du succès de leurs interventions, tout en reconnaissant les réalités de l'effet de la mondialisation et des besoins d'utiliser de nouveaux processus dans le contexte de sécurité internationale émergent.

Le présent chapitre discutera des moyens que les FC ont acquis et continuent de se doter, pour faire face aux menaces inhérentes à l'environnement turbulent du contexte de sécurité émergent. Il faut davantage que de la motivation et du personnel qualifié et compétent, pour accomplir une mission d'intervention visant la sécurité et la stabilité. En réalité, il faut combiner des moyens physiques et organisationnels, soutenus par une chaîne de commandement crédible et proactive, un processus de décision efficace ainsi que des ressources matérielles à la fine pointe de la technologie. Dans ces conditions, comment les militaires canadiens se démarquent-ils des autres en ce qui a trait aux moyens à prendre pour participer aux opérations visant la sécurité humaine et la préservation des droits fondamentaux ?

Afin de démontrer que les FC possèdent les attributs d'une institution efficiente dans le domaine des interventions de stabilité, la capacité des FC à prendre des décisions en fonctions des impératifs stratégiques et opérationnels sera mise en relief, en expliquant les fondement du processus de décision militaire. Les concepts doctrinaires et le leadership transformationnel que l'on retrouve appliqués par les échelons stratégiques, opérationnels et tactiques des FC seront également abordés et ce, pour démontrer que les FC se sont positionnées pour réagir efficacement dans des situations où la sécurité humaine est en péril.

4.1.1. Les changements doctrinaires

Les changements doctrinaires introduits au chapitre précédent ont permis de canaliser les efforts d'éducation et d'entraînement en vue de comprendre le nouvel environnement de sécurité et de permettre des jugements plus éclairés. En outre, les changements doctrinaires ont été effectués dans le but de mieux se préparer aux

conflits contemporains s'échelonnant dans tout le continuum des opérations et des conflits. Ces changements ne touchent pas seulement l'instruction et l'entraînement î

peuvent se positionner afin de minimiser l'impact des acteurs qui prônent l'utilisation de la terreur. À cet égard, les FC ont adopté dans leurs changements doctrinaux, un processus de décision militaire qui permet de s'adapter aux différents types de conflits potentiels. En terme militaire, cette planification stratégique est traduite en terme de « dessein opérationnel » et le résultat de ce processus se nomme : le plan de campagne. Par l'utilisation de ce mécanisme décisionnel, les FC sont en mesure de traduire les intentions des dirigeants politiques en objectifs militaires et ce, à partir de leur Quartier général stratégique. À ce niveau, la planification stratégique est :

The province of national policy makers, their military advisors and the nation's military leadership. It is the sub-element of national strategy that involves the application of military resources to the achievement of the goals of national strategy. The nature of future conflict requires that this element of national power must be considered across the spectrum of conflict involving all manner of military operations¹⁰⁶.

Ces objectifs politiques sont élaborés en fonction des réalités qui s'échelonnent sur trois niveaux hiérarchiques. Les objectifs politiques à atteindre sont évalués et exprimés en fonction des impacts stratégiques, opérationnels et tactiques. Les objectifs stratégiques serviront à traduire les intentions politiques en termes militaires. Les objectifs opérationnels seront définis dans le but de déterminer les étapes permettant de conduire la campagne. Les objectifs tactiques seront concentrés sur les méthodes d'interventions des moyens militaires. En d'autres termes, le processus de décision utilisé par les FC est une façon concrète de faciliter la résolution de problème. Par ailleurs, les déductions tirées de ce mécanisme permettent aux chefs militaires d'aviser les autorités gouvernementales quant aux avantages et aux risques du recours à la force,

dans l'exécution des opérations d'interventions. Ce processus de décision militaire se nomme : le processus de planification opérationnel (PPO) et met « l'accent sur l'unité de l'effort, l'obligation d'agir, la rapidité d'exécution et l'initiative disciplinée.¹⁰⁷ » Le PPO vise :

à prendre des décisions en temps opportun, à énoncer clairement l'intention et à comprendre l'intention du commandant supérieur. Avec cette intention connue des subordonnés, ceux-ci doivent s'assurer de prendre les décisions dans le respect de cette intention.¹⁰⁸

4.2.1. Traduire les buts stratégiques en concepts opératoires

Les buts politiques et stratégiques, une fois communiqués à la chaîne de commandement militaire, sont évalués par le commandant de niveau opérationnel. À cet échelon, le commandant effectue son analyse de mission et procède à l'évaluation des effets recherchés par les dirigeants politiques, en accord avec les prémisses des OFE. Les opérations de stabilités sont complexes et particulièrement difficiles à ériger et à définir au niveau politico-stratégique et il faut en tenir compte lors du PPO. Par ailleurs, « Comme il arrive souvent que les opérations autres que la guerre se déclarent rapidement, il se peut que les directives politiques établies soient floues ou incomplètes »¹⁰⁹. En effet, un énoncé de mission stratégique tel qu' « empêcher un groupe ethnique d'user de la violence pour affirmer leur autorité » peut sembler une

¹⁰⁶Ministère de la Défense nationale, B-GJ-005-500/FP-000 , Canadian Forces Operational Planning Process, (Ottawa : DND Canada, 2002), p. 2-1

¹⁰⁷ Ministère de la Défense nationale, B-GL-300-003/FP-001, Le Commandement, « Processus par lequel un commandant, aidé de son état-major, exécute l'analyse d'une situation donnée, décide du plan d'action donne les ordres à ses subordonnés et tient compte des éventualités et des actions ultérieures. », p. 176

¹⁰⁸ Ministère de la Défense nationale, B-GL-300-000-FP-000, L'Armée de terre du Canada: Nous protégeons nos foyers et nos droits, (Ottawa : DND Canada, 1998), p. 95.

définition assez précise au niveau politique, pour diriger les efforts des intervenants. À vrai dire, cet énoncé devra être traduit de son intention explicite. Ainsi, « the mission statement is reviewed to ensure that it has the potential to achieve the end-states, which describe the strategic goals¹¹⁰. » Dans les faits, « empêcher » l'utilisation de la violence contient en soi plusieurs activités implicites et l'analyse de mission aura pour but de déterminer les moyens de coercitions requis afin d'arriver aux buts fixés de manière proportionnelle et efficiente

À la base du développement du plan de campagne, se trouve la définition de « l'état final » ou finalité recherchée. La compréhension de l'intention stratégique face à l'état final est traduite en objectifs ou critères de succès pour réaliser la finalité¹¹¹ exprimée par les dirigeants politiques. Une fois élaborée et clairement exprimée, cette finalité sera ensuite énoncée par la description de « l'intention du commandant¹¹² ». Dans la plupart des cas touchant la sécurité humaine, l'intention à court terme sera le rétablissement d'un environnement stable et sécuritaire et « une désescalade du conflit en contrôlant et en prévenant la violence physique ainsi qu'en créant un environnement

¹⁰⁹ Ministère de la défense nationale, B-GL-300-001/FP-001, Publication des Forces canadiennes, Conduite des opérations terrestres - doctrine du niveau opérationnel de l'armée de terre canadienne, (Ottawa : DND Canada, 1998), p.116.

¹¹⁰ Ministère de la Défense nationale, B-GJ-005-500/FP-000 , Canadian Forces Operational Planning Process, (Ottawa : DND Canada, 2002), p.5-8..

¹¹¹ Le succès des opérations se mesure en fonction de critères établis à l'avance faisant état des conditions ou des résultats qu'il faut obtenir. C'est ce qu'on appelle l'*état final*. Ministère de la Défense nationale, B-GL-300-000/FP-000, p. 93.

¹¹² Ministère de la Défense nationale, B-GL-300-003/FP-001, Le Commandement, (Ottawa : DND Canada, 1998), p.32

sûr(...) »¹¹³. L'éducation, l'entraînement et les valeurs canadiennes à la base des compétences des dirigeants militaires canadiens servent de base ferme à l'établissement des conditions recherchées. L'analyse de mission une fois entérinée, l'état-major effectue l'évaluation des étapes requises pour mettre en place des conditions de succès. Ces étapes sont nommées en langage militaire : lignes d'opérations¹¹⁴.

4.2.2. La conception de la campagne

La détermination des lignes d'opérations est un processus par lequel on construit une relation entre les conditions qui doivent régner et les étapes qui permettent de déterminer le chemin critique menant au « centre de gravité » de l'opposant.

In operational art lines of operation provide the conceptual orientation along a series of decisive points (established conditions) that provides the connectivity between actions leading to the elimination of the opposing centre of gravity and the achievement of the strategic aim. The line is developed by orienting upon the desired end state. From this end state preconditions for success can be established and the, preliminary objectives (decisive points) that, taken in combination, will achieve these conditions determined¹¹⁵.

Pour atteindre l'état final dans les opérations d'intervention humanitaires, il est nécessaire d'attaquer le centre de gravité¹¹⁶ soit : les méthodes et les moyens que les

¹¹³ Ministère de la défense nationale, B-GL-300-001/FP-001, Publication des Forces canadiennes, Conduite des opérations terrestres - doctrine du niveau opérationnel de l'armée de terre canadienne, (Ottawa : DND Canada, 1998), p.116

¹¹⁴ Lines of operations define the directional orientation of the force in time and space in relation to opposing forces. A force operates on "interior" lines when its operations diverge from a central point. A force operates on "exterior" lines when its operations converge on an enemy. (GOP). B-GJ-005-500/FP-000, p.GL-2.

¹¹⁵ Ministère de la Défense nationale, B-GJ-005-500/FP-000, Canadian Forces Operational Planning Process, (Ottawa : DND Canada, 2002) p. 2-4.

¹¹⁶ Opérations de soutien à la paix, « Dans le cadre des opérations complexes de soutien de la paix, l'analyse des centres de gravité ne doit pas porter uniquement sur l'exercice de la puissance militaire. Bien que les centres de gravité soient utilisés pour chercher des lignes d'opération devant permettre d'assurer l'observation continue des dispositions du mandat, ceux qui sont choisis doivent être directement liés aux caractéristiques structurelles des entités politiques. » , p. 6-11.

acteurs utilisent pour se forger « l'appui de la population¹¹⁷ » pour instaurer un climat de terreur. Une série de mesures doivent donc être entreprises pour mettre en place des conditions qui auront pour but d'éliminer la capacité à instaurer un climat de terreur. Ainsi, les forces militaires se doivent de produire un plan de campagne fondé sur les principes de légitimité, crédibilité, recours minimal à la force, transparence et consentement¹¹⁸ et qui permet le retour de conditions stables.

Les étapes initiales du PPO servent à déterminer les lignes d'opérations qui seront nécessaires à la conception de la campagne et à l'atteinte de la finalité souhaitée par les dirigeants politiques. Pour maintenir leur légitimité dans une opération d'intervention, les forces militaires doivent d'abord établir « une légitimité solide liée au droit national et international¹¹⁹ » et utiliser la force de manière proportionnelle et ce, en fonction du type de menace et de l'environnement où se déroule le conflit. La simple présence de moyens coercitifs sur le terrain peut parfois être suffisante pour dissuader des parties d'agir, d'interdire des actions par leur capacité de préemption ou de vaincre ou défendre dans la conduite d'opérations décisives. L'absence de symétrie, qui caractérise les théâtres d'opérations dans le nouvel environnement de sécurité, requiert un éloignement de l'approche fondée sur les opérations dites : en profondeur, rapprochées ou arrières. Puisque les opérations à caractère humanitaire se déroulent dans un environnement où la

¹¹⁷ [1] Ministère de la Défense nationale, Publication des Forces canadiennes, B-GJ-005-307/FP-030, Opérations de soutiens à la paix, (Ottawa : DND Canada, 2002), p. 6-11

¹¹⁸ Ministère de la défense nationale, B-GL-300-001/FP-001, Publication des Forces canadiennes, Conduite des opérations terrestres - doctrine du niveau opérationnel de l'armée de terre canadienne, (Ottawa : DND Canada, 1998), p.119.

¹¹⁹ Ministère de la défense nationale, B-GL-300-001/FP-001, Publication des Forces canadiennes, Conduite des opérations terrestres - doctrine du niveau opérationnel de l'armée de terre canadienne, (Ottawa : DND Canada, 1998), p.133.

menace est « tous azimuts », la planification et l'exécution des missions nécessitent un nouveau paradigme conceptuel.

Les changements doctrinaires ont aussi permis de formuler un nouveau cadre conceptuel autour des opérations de modelage, décisives et de maintien en puissance. Ces nouveaux paradigmes permettent de la construction de modes d'actions en fonction des effets recherchés. La synchronisation des moyens s'éloigne des regroupements temporel de ressources comme le concevait l'élaboration de l'engagement rapproché où l'on se concentrait sur des regroupement de capacités plus spécifiques. La nouvelle conception tend à s'éloigner de la planification fragmentaire des éléments en soutien et vise plutôt une intégration de moyens.

Le modelage correspond à l'utilisation de moyens létaux et non létaux via des activités qui permettent d'appuyer les efforts des « opérations décisives ». Le modelage cible les capacités de l'ennemi qui peuvent lui permettre de coordonner ses efforts et de profiter d'une certaine liberté d'action. Ce type d'opérations vise, par l'intégration des moyens militaires, à neutraliser, interdire ou réduire la capacité l'ennemi. Dans le nouvel environnement de sécurité, ces opérations de modelages peuvent se dérouler à tout moment durant la campagne¹²⁰. Par exemple, dans un tel contexte, l'intégration de la coopération civilo-militaire permettra aux intervenants de planifier les activités qui permettront l'instauration des conditions de normalités, qui, elles permettront aux institutions légitimes de se repositionner ou, au besoin, d'être mises en oeuvre.

¹²⁰ Headquarters, Department of the Army, FM-3-0, Operations, Washington, DC, 14 June 2001 ,<http://www.adtdl.army.mil/cgi-bin/atdl.dll/fm/3-0/ch4.htm#4-86> ; Internet ; Consulté le 19 mars 2004.

La prévention crée des conditions de succès dans une intervention, car elle empêche l'escalade des « raisons » pouvant mener à des conflits. « Dans les conflits autres que la guerre, l'état final désiré est généralement obtenu par la négociation »¹²¹. Pour effectuer le modelage des opérations dans le contexte de sécurité actuel, les FC utilisent une approche de système de systèmes ou une approche systémique.

Les opérations autres que la guerre visent à prévenir les conflits, à restaurer la paix en diminuant l'ampleur du conflit ou en y mettant fin avant qu'il ne dégénère en guerre et à aider à rétablir la paix à la suite d'un conflit ou d'une guerre.¹²²

Lorsque les opérations de modelage ont établi les conditions acceptables, la prochaine étape consisterait à conduire des opérations décisives. Les opérations décisives sont habituellement conduites avec succès et selon les principes d'économie d'effort, si elles ont été précédées par des opérations de modelage efficaces¹²³. Les opérations décisives correspondent à engager, consolider et effectuer la transition vers d'autres recours que l'utilisation de la force. Ce sont les opérations déterminantes où sont conduits les efforts de destruction des vulnérabilités et qui permettent de détruire le centre de gravité. Ces opérations peuvent être la combinaison d'activités multiples mais qui sont décisives par leur synchronisation et leur intégration.

¹²¹ Ministère de la défense nationale, B-GL-300-001/FP-001, Publication des Forces canadiennes, Conduite des opérations terrestres - doctrine du niveau opérationnel de l'armée de terre canadienne, (Ottawa : DND Canada, 1998), p.116.

¹²² Ministère de la défense nationale, B-GL-300-001/FP-001, Publication des Forces canadiennes, Conduite des opérations terrestres - doctrine du niveau opérationnel de l'armée de terre canadienne, (Ottawa : DND Canada, 1998), p.116.

¹²³ Headquarters, Department of the Army, FM-3-0, Operations, Washington, DC, 14 June 2001, <http://www.adtdl.army.mil/cgi-bin/atdl.dll/fm/3-0/ch4.htm#4-84> ; Internet ; Consulté le 19 mars 2004.

Les opérations de maintien en puissance reposent sur la capacité à générer et soutenir la puissance des moyens militaires. Ces opérations rendent possible le déroulement des opérations de modelage et des opérations décisives¹²⁴ par leur apport en expertise de soutien et de capacité à effectuer la montée en puissance requise au maintien des opérations et ce, peu importe le tempo ou la friction qui en découle. Le maintien en puissance dans les opérations d'intervention peut se réaliser par le concours équilibré de l'administration militaire et du soutien civil grâce au soutien de la nation hôte, d'autres ministères et organismes du gouvernement et entrepreneurs civils¹²⁵ ».

L'apparition de ces nouveaux concepts permet de développer des modes d'actions plus adaptés à répondre aux besoins de la mission, aux menaces asymétriques et permet de concentrer vers un effort principal, les moyens en fonctions des effets. Une fois le mode d'action le plus approprié sélectionné, il est ensuite traduit en étapes subséquentes qui permettront de synchroniser les OFE requis menant aux conditions recherchées pour l'atteinte de la finalité.

4.2.3. L'intégration des fonctions opérationnelles

Pour arriver aux finalités, les FC ont intégré des fonctions opérationnelles¹²⁶ permettant d'évoluer dans l'environnement de sécurité émergent tout en y minimisant

¹²⁴ Headquarters, Department of the Army, FM-3-0, Operations, Washington, DC, 14 June 2001, <http://www.adtdl.army.mil/cgi-bin/atdl.dll/fm/3-0/ch4.htm#4-84> ; Internet ; Consulté le 19 mars 2004.

¹²⁵ Ministère de la défense nationale, B-GL-300-001/FP-001, Publication des Forces canadiennes, Conduite des opérations terrestres - doctrine du niveau opérationnel de l'armée de terre canadienne, (Ottawa : DND Canada, 1998), p. 30.

¹²⁶ Ministère de la Défense nationale, Future Force : Concept for Future Army Capabilities, Directorate of Land Strategic Concepts, (Kingston : DND Canada 2003), p. 93

les effets de la friction¹²⁷. Ces fonctions opérationnelles sont : commander, détecter, agir, protéger et maintenir en puissance¹²⁸. Elles sont le regroupement logique des capacités à synchroniser les moyens coercitifs ou non, pour obtenir l'affaiblissement et la destruction du centre de gravité de l'adversaire.

Lorsque les facteurs qui influent sur les conditions de succès de la mission ont été bien isolés, les FC peuvent façonner des modes d'actions¹²⁹. Ces derniers permettent de déterminer la façon de conduire la campagne en fonction des impératifs stratégiques. Les modes d'actions sont développés méthodiquement et comparés aux agissements les plus probables de l'ennemi. Chacun des modes d'actions est donc développé selon la logique du modelage, des opérations décisives et du maintien en puissance. Les modes d'actions sont ensuite comparés avec l'intention du commandant et formulés en fonction des conditions de succès menant à l'état final. C'est à ce stage que les fonctions opérationnelles sont analysées pour permettre le développement des modes d'actions par leur intégration et synchronisation.

La première fonction opérationnelle se concentre sur la capacité de commander. Les FC se sont positionnées pour permettre à leurs chefs de bien diriger les actions des

¹²⁷ Enfin, elle (la doctrine) met l'accent sur une philosophie de commandement fondée sur une utilisation disciplinée de l'initiative et guidée par la compréhension de l'intention du commandant supérieur. Cette philosophie est un préalable nécessaire à la mise en oeuvre de l'approche canadienne aux opérations et à la réussite dans le contexte d'opérations rapides caractérisées par la friction, le chaos, l'incertitude et la violence du combat. , B-GL-300-001, Conduite des opérations, p.ii.

¹²⁸ Ministère de la Défense nationale, LES CAPACITÉS FUTURES DE L'ARMÉE DE TERRE, Rapport 01/01 du DSCOT, (Kingston : DND Canada), pp. 11-12..

¹²⁹ Ministère de la Défense nationale, B-GL-300-003/FP-001, Le Commandement, « Le commandant examine les plans d'action qui s'offrent à lui en vue d'accomplir sa mission. Il choisit son plan d'action et l'exprime dans sa décision. En se fondant sur celle-ci, il développe son concept de l'opération qui doit comprendre son intention. La décision du commandant devrait comprendre son désir relatif au déroulement de l'opération. », p. 173.

intervenants dans le nouvel environnement de sécurité qui comporte de nombreux défis dans le domaine du commandement et contrôle. Puisque les interventions dans le domaine de la sécurité humaine comportent

Des facteurs intangibles sont de nature à influencer grandement sur la conduite des opérations militaires et sur le choix de l'approche à adopter. Une bonne appréciation de l'environnement opérationnel, faite conjointement avec les organismes humanitaires en tenant compte notamment d'avis transmis par des observateurs des droits de la personne, donne une représentation détaillée du passé de la région, des origines et de la nature du conflit qui se déroule et des réactions que pourrait susciter toute forme d'intervention¹³⁰.

La fonction de commandement dans un environnement asymétrique, comme le présente une intervention face à une approche visant la responsabilité de protéger, se distingue par le fait qu'elle s'éloigne des mesures de contrôle applicables à des séries d'engagements successifs.

Afin de permettre d'évoluer dans le nouvel environnement de sécurité, les FC ont réalisé qu'il fallait revoir la capacité à détecter les capacités militaires de ses opposants, dans le théâtre d'opération. De plus, dans un environnement moins linéaire, il est très important de connaître l'emplacement des capacités de l'ennemi. Les développements dans la doctrine canadienne mettent en relief la nécessité de détecter pour mieux cibler. Ainsi, la création de la fonction opérationnelle spécifique à la détection est venue de l'analyse des besoins : « Conjuguées à la vitesse des forces qui sont en action dans l'espace de combat de l'avenir, il sera en raison des dimensions de ce dernier, nécessaire de « voir » les forces ennemies et d'avoir un

¹³⁰ Ministère de la Défense nationale, Publication des Forces canadiennes, B-GJ-005-307/FP-030, Opérations de soutiens à la paix, (Ottawa : DND Canada, 2002), p. 6-11

effet sur elles bien au-delà des limites du champ de bataille actuel¹³¹. » Suite à l'élaboration de cette vision, les FC se sont dotées de matériel technologique qui a permis d'atteindre les buts de cette vision, comme l'ont démontré certaines nouvelles acquisitions. Par exemple, l'emploi des capteurs hautement sophistiqués à bord des véhicules d'observations COYOTES a permis de fournir des évidences de personnes forcées de se déplacer au Kosovo et de permettre de diriger les moyens militaires au bon endroit et au bon moment. L'acquisition des véhicules de transport de troupes à blindage léger de troisième génération (VBL-III) a fourni une capacité d'observation accrue à leurs équipages, qui peuvent maintenant effectuer des patrouilles tant le jour que la nuit, grâce à leurs équipements de vision nocturne. La présence des forces d'intervention munies de cet équipement peut procurer ou améliorer le sentiment de sécurité chez les personnes affectées par les conflits.

La prochaine fonction opérationnelle se nomme *Agir*. L'emploi des moyens militaires doit maintenant plus que jamais intégrer les capacités pour en maximiser les effets et de manière beaucoup plus chirurgicale. Les moyens technologiques aidant, ceux-ci ont permis d'accroître la capacité d'agir des FC. Le développement des systèmes a permis de fournir aux militaires canadiens des moyens permettant de réagir aux diverses menaces conventionnelles ou asymétriques. Ces transformations servent dans un second temps à développer des capacités permettant de minimiser les dommages collatéraux. Dans les considérations visant le maintien de la légitimité des actions et des moyens, les innovations technologiques ont permis d'accentuer la

¹³¹ Ministère de la Défense nationale, *Future Force : Concept for Future Army Capabilities*, Directorate of Land Strategic Concepts, (Kingston : DND Canada 2003), p.111.

précision des effets recherchés. Ces effets sont requis en situations difficiles pour respecter les principes de proportionnalité et assurer la légitimité des actions effectuées. C'est pourquoi, "In all cases, force will prudently applied proportional to the threat. In peace operations, every soldier must be aware that the goal is to produce peace and not destruction of the enemy. The enemy is the conflict (...)"¹³²»

Ainsi, « La fonction opérationnelle *Agir* intègre les capacités et les activités des forces interarmées, des forces combinées et des forces terrestres de manière à obtenir un certain effet moral ou encore physique sur les forces adverses.¹³³ » Elles ont également fourni des capacités de réactions face aux demandes des missions d'interception des mouvements transnationaux de fournitures illégales, comme le trafic d'armes ou le transfert de commodités sous embargo.

Les acquisitions d'équipements effectuées à la fin des années 1990 pour la force terrestre ont permis aux FC d'augmenter leurs capacités à créer les effets précis. De leur côté, les forces navales disposent de frégates de la classe HALIFAX qui ont déjà prouvé à maintes reprises leur agilité en se déployant à très court préavis. Ces acquisitions fournissent des moyens technologiques plus évolués aux opérateurs militaires, pour leur permettre de mieux *Agir*.

La science et la technologie décuplent la puissance de combat pour ce qui est de neutraliser et de vaincre les systèmes d'armes de l'adversaire

¹³² United States, Department of Defense, Headquarters Department of Army, Peace operations, FM 100-23, (Washington D.C. : U.S. Government Printing Office, December 1994), p.17.

¹³³ Ministère de la Défense nationale, Future Force : Concept for Future Army Capabilities, Directorate of Land Strategic Concepts, (Kingston : DND Canada 2003) p.27.

et d'améliorer la sécurité et la surviabilité des soldats canadiens pendant la guerre et les opérations autres que la guerre¹³⁴

L'importance de la protection de la force est aussi reconnue dans les nouvelles fonctions opérationnelles. La protection de la force est une préoccupation constante pour les chefs militaires. En effet, pour être en mesure d'intervenir et aider à protéger des personnes en difficultés, les FC ont établi des prémisses de bases pour effectuer la protection de leurs membres sur plan moral et physique. En outre la nouvelle doctrine établit qu'

Une fonction protéger efficace sera essentielle pour empêcher ou dissuader l'adversaire d'agir dans les deux domaines et pour laisser en même temps aux commandants une plus grande liberté d'action et préserver l'aptitude à agir de façon décisive sur le plan tactique. Toute destruction ou altération des données et de l'information sur lesquels le savoir repose pourrait avoir d'importantes conséquences pour l'aptitude de l'Armée de terre à agir de façon décisive et fructueuse¹³⁵.

La fonction opérationnelle du maintien en puissance est la continuité logique retrouvée dans la conception du nouveau théâtre d'opération et elle permet d'évaluer les exigences du soutien aux opérations.

Lorsque ces fonctions opérationnelles sont correctement intégrées et synchronisées dans un concept d'emploi, elles forment le concept d'opération¹³⁶.

L'élaboration de ce dernier, établit la séquence des événements qui repose sur le succès de conditions établies lors de l'élaboration des lignes d'opération. Le concept

¹³⁴ Ministère de la défense nationale, B-GL-300-001/FP-001, Publication des Forces canadiennes, Conduite des opérations terrestres - doctrine du niveau opérationnel de l'armée de terre canadienne, (Ottawa : DND Canada, 1998), p. 103.

¹³⁵ Ministère de la Défense nationale, LES CAPACITÉS FUTURES DE L'ARMÉE DE TERRE, Rapport 01/01 du DSCOT, (Kingston : DND Canada), p, 37.

d'opération décrit la synchronisation des moyens et explique les effets anticipés en ce qui concerne l'atteinte de l'État final. Il a pour raison d'être de donner les directives nécessaires en vue de favoriser la production des ordres qui permettront aux FC, le maintien de l'initiative lors des étapes subséquentes.

Tel qu'il a été mentionné plus haut, la venue de certains moyens technologiques avancés a pour effet de dissuader les belligérants potentiels de vouloir effectuer des actions terroristes envers les populations ou les intervenants humanitaires. Cette nouvelle acquisition de moyens, jumelée à l'ajout de systèmes d'armes précis, permet encore une fois de mettre en évidence l'aspect dissuasif recherché dans la philosophie canadienne. Ces facultés augmentent la capacité d'intervention en intégrant une certaine létalité par l'augmentation non seulement de la portée mais de la précision de ces systèmes d'armes. Puisqu'elles sont mieux adaptées aux réalités des conflits contemporains, les FC peuvent réagir plus efficacement dans la détermination des modes d'actions utilisant ou non l'aspect coercitif de leur capacité et ce, en fonction des exigences de la situation. Les compétences convoitées par la vision des chefs militaires canadiens et les équipements acquis pour mieux répondre aux exigences des conflits asymétriques jumelés aux ajouts qu'a apporté la révolution des affaires militaires, permettent d'augmenter le degré d'agilité nécessaire aux FC dans l'environnement de sécurité

¹³⁶ Ministère de la Défense nationale, B-GJ-005-500/FP-000, "The CONOPS expresses the military commander's intentions on the use of forces, time and space to achieve his mission, objectives, and end state." p. GL-1

qui se dessine à l'aube du XXI^e siècle. Cette nouvelle vision continuera d'influencer les capacités des FC. La plupart des projets d'acquisition introduits par les FC ont comme critère essentiel, de faciliter le soutien au modelage et à la conduite des opérations décisives.

En ce sens, les directions stratégiques visant le développement et l'acquisition des ressources matérielles des FC ont été réorientés. Elles visent à éviter de concentrer les efforts vers l'attrition physique des moyens de l'adversaire mais bien sur les effets qui permettent de le rendre hors de combat. L'acquisition de munition à guidage précis pour les F-18 permet d'intégrer une ressource distincte à la force aérienne en soutien aux effets requis par les troupes au sol. En ce sens, la précision accrue des munitions permet de donner plus de moyens dissuasifs précis aux intervenants humanitaires lorsqu'ils se trouvent en situation où leur sécurité physique est en cause. Cette précision évite de produire plus de dommages en ne détruisant pas aléatoirement des infrastructures dont une population toute entière pourrait dépendre. L'interopérabilité des forces terrestres avec l'aviation permet de créer des conditions où l'emploi de la force peut se faire de façon plus chirurgicale lorsque cela s'avère nécessaire. Cette émergence de compatibilité doit servir de fondement à une approche de défense de « systèmes de système ». C'est-à-dire, en ayant comme objectif que les FC soient interopérables sur terre, en mer ou dans l'espace.

En somme, il s'avère que les changements dans l'environnement de sécurité ont poussé le Canada et les FC à revoir leur implication, leurs moyens et leurs façons de

faire. Les FC ont tenté de s'adapter aux différents environnements dans lesquels elles seraient appelées à se déployer pour des missions à caractère humanitaire sans pour autant amenuiser leurs capacités à se défendre et à mener des opérations de plus haute intensité. Le processus de décision militaire utilisé, tel qu'énoncé plus haut, permet de traduire efficacement les intentions politiques en objectifs militaires aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique. D'autre part, les fonctions opérationnelles permettent le développement des modes d'actions concrets sur le terrain. Les FC ont su acquérir des pièces d'équipement qui leur sont utiles dans différents types d'opérations et l'utilisation de ces équipements leur permet parfois un effet de dissuasion dans le cadre de mission à caractère humanitaire.

Chapitre 5 - Conclusion

L'environnement de sécurité actuel est complexe et comporte plusieurs acteurs, chacun d'entre eux ayant ses intérêts à protéger. La mondialisation et ses effets de porosité sur les frontières des États ont changé l'ordre du monde et la façon de voir ses acteurs. En effet, l'environnement n'est plus ce qu'il était lors de la guerre froide; la stabilité mondiale et la sécurité des droits humains garantis par la Charte des Nations unies sont des enjeux majeurs à ce jour.

Les FC, en tant que représentantes des valeurs canadiennes, peuvent agir efficacement dans la défense des droits humains que l'on entende par-là le maintien de la paix, l'imposition, le rétablissement et la consolidation de la paix. Elles peuvent accomplir leur mission en tant qu'acteur impartial et faire preuve de transparence dans la désescalade et dans les tentatives de résolution de ces conflits. Les FC ont réussi à former leurs membres en fonction des valeurs canadiennes et faire en sorte que le personnel possède les attitudes reflétant celles-ci. Le leadership canadien, les programmes de formation et l'expérience des FC issues de plusieurs années de participation à diverses missions permettent à ses membres d'avoir les connaissances et le jugement nécessaire pour se voir reconnaître une fonction d'acteur important sinon de chef de file.

D'autre part, la révolution des affaires militaires a vu naître des changements dans la façon d'intervenir et d'accomplir les missions face aux divers conflits, peu importe leur degré d'intensité. On a vu l'apparition de nouvelles technologies qui ont changé les moyens, mais également une application des concepts d'interopérabilité

qui font des canadiens un atout sur la scène mondiale. À ce titre, les FC se caractérisent comme étant « déployables », flexibles, ayant des capacités de surveillance, de commandement, de contrôle, de renseignement de haut niveau et d'engagement de précision.

Par ce travail, il a été tenté d'énoncer ce qui caractérisait les FC mais plus encore, d'énoncer ce qui faisait des FC un outil pour le gouvernement capable de participer à la résolution des conflits dans le cadre des opérations de stabilité. Que ce soit grâce à leurs valeurs, les qualités humaines des membres, les ressources matérielles modernes ou leurs attributs organisationnels, les FC peuvent participer activement dans la résolution des conflits touchant la sécurité humaine.

Les échecs des interventions confirmées par les incidents tels qu'il s'en est produit en Somalie, à Srebrenica en Bosnie, dans les Krajina en Croatie ou au Rwanda ont un effet destructeur sur la confiance et le moral des intervenants. Lorsque l'on considère une intervention, l'évaluation de la menace au sein d'un théâtre d'opération donné doit se faire de façon rationnelle et en considérant les réalités que peuvent contenir les conflits armés. Les militaires, experts dans la prise en charge de situations d'urgence, sont les acteurs tout désignés pour accomplir l'évaluation des besoins en ressource et prendre en charge le déroulement des opérations, gardant en tête les finalités de la mission. Les FC grâce à leur professionnalisme, leur façon de faire peuvent être cet acteur. Cependant, lorsque des décisions politiques en suspens ne sont pas bien étudiées, les répercussions en sont ressenties jusqu'au niveau tactique et ceci peut avoir des répercussions sur la capacité à conduire les opérations comme le démontre ce passage :

In ten days [during operation Deliverance the Canadian mission in Somalia] in December 1992, their operation changed from a Cyprus-like deployment to the quiet and orderly Bossasso region to a dangerous combat-like operation in the hostile « triangle of death » in south-central Somalia¹³⁷.

Comme l'a tenté de démontrer cet essai, les valeurs canadiennes prônent le respect des droits de l'homme. Il s'agit de continuer de donner le support aux militaires pour que ces derniers puissent être en mesure de faire leur travail au meilleur de leurs capacités. Lorsque la décision d'autoriser la participation de forces militaires pour intervenir dans des conditions touchant la sécurité des personnes est entérinée, il faut y dédier les ressources nécessaires.

L'environnement de sécurité actuel est complexe et comporte plusieurs acteurs, chacun d'entre eux ayant ses intérêts à protéger. La mondialisation et ses effets de porosité sur les frontières des États ont changé l'ordre du monde et la façon de voir ses acteurs. En effet, l'environnement n'est plus ce qu'il était lors de la guerre froide; la stabilité mondiale et la sécurité des droits humains garantis par la Charte des Nations unies sont des enjeux majeurs à ce jour.

D'autre part, la révolution des affaires militaires a vu naître des changements dans la façon d'intervenir et d'accomplir les missions face aux divers conflits peu importe leur degré d'intensité. On a vu l'apparition de nouvelles technologies qui ont changé les moyens, mais également une application des concepts d'interopérabilité qui font des canadiens un atout sur la scène mondiale. À ce titre, les FC se caractérisent comme étant « déployables », flexibles, ayant des capacités de

¹³⁷ Dan Loomis, *The Somalia Affair: Reflections in Peacemaking and Peacekeeping*, DGL Publications 1996, Ottawa Ontario, p.xv.

surveillance, de commandement, de contrôle, de renseignement de haut niveau et d'engagement de précision.

Par ce travail, il a été tenté d'énoncer ce qui caractérisait les FC mais plus encore, d'énoncer ce qui faisait des FC un outil pour le gouvernement capable de participer à la résolution des conflits dans le cadre des opérations de stabilité. Que ce soit grâce à leurs valeurs, les qualités humaines des membres, les ressources matérielles modernes ou leurs attributs organisationnels, les FC peuvent participer activement dans la résolution des conflits touchant la sécurité humaine.

Les FC, en tant que représentantes des valeurs canadiennes, peuvent agir efficacement dans la défense des droits humains que l'on entende par-là le maintien de la paix, l'imposition, le rétablissement et la consolidation de la paix. Elles peuvent accomplir leur mission en tant qu'acteur impartial et faire preuve de transparence dans la désescalade et dans les tentatives de résolution de ces conflits. Les FC ont réussi à former leurs membres en fonction des valeurs canadiennes et faire en sorte que ce personnel possède les attitudes reflétant celles-ci. Le leadership canadien, les programmes de formation et l'expérience des FC issues de plusieurs années de participation à diverses missions permettent à ses membres d'avoir les connaissances et le jugement nécessaire pour se voir reconnaître une fonction d'acteur important sinon de chef de file. Les canadiens ont le choix. Les FC sont en mesure de servir la cause de la sécurité humaine si on leur donne les ressources appropriées.

Bibliographie

- Agamben, Giorgio, « Security and Terror », *Theory and Event*, Vol.5, No.4 (2002).
http://direct.press.jhu.edu/journals/theory_and_event/v005/5.4agamben.html
- Axworth, Lloyd, « Canada and Human Security : The Need for Leadership », *International Journal*, Vol.52, No.2 (Spring 1997), p.184.
- Bertrand, Maurice, « L'ONU et la sécurité à l'échelle planétaire », *Politique étrangère*, février 2000, pp. 375-387.
- Bigo, Didier, « Editorial : La voie militaire de la « guerre au terrorisme » et ses enjeux » *Cultures & Conflits : Sociologie Politique de l'International*, No.44 (2002).
http://conflits.org/article.php3?id_article=537
- Boene, Bernard et Danderker, Christopher, « Le Rôle de la force et des institutions militaires à la fin du XX^e siècle »
- Burke, Anthony, « Aporias of Security », *Alternatives*, Vol.27, No.1 (2002), p.1-27.
- Bush, Kenneth, « Somalie : la rencontre de deux anarchies », dans Gregory Wirick et Robert Miller (éds), *Les missions de paix et le Canada*. Ottawa : Centre de recherche pour le développement international, 1998, pp.81-114.
- Buzan, Barry, « Security, the State, the « New World Order, » and beyond », in Ronnie D. Lipschutz (ed.), *On Security*, New York : Columbia University Press (1995), pp.187-212.
- Campbell, David, « Time is Broken : The Return of the Past In the Response to September » *Theory and Event*, Vol.5, No.4 (2002).
http://direct.press.jhu.edu/journals/theory_and_event/v005/5.4campbell.html
- Ceyhan, Ayse, « Analyser la sécurité : Dillon Waever, Williams et les autres », *Cultures et Conflits : Sociologie Politique et l'International*, No.31-32 (1998), pp.39-62.
[Http://conflits.org/articles.php3?id_article=328](http://conflits.org/articles.php3?id_article=328)
- Dalby, Simon, « Les changements environnementaux et la sécurité des personnes : repenser le contexte du développement durable », *ISUMA*, Vol.3, No.2, Automne 2002.
- Dallaire, Roméo, « Après le Rwanda », dans Opérations des Nations-Unies. *Leçons de terrain*. Paris : Fondation pour les Études de Défense, 1995, pp.209-216.
- Dallaire, Roméo, « Shake hand with the devil :the failure of humanity in Rwanda », Random House of Canada Limited, Toronto, 2003, p.562
- David, Charles-Philippe, « La Consolidation de la Paix : l'intervention internationale et le concept des casques blancs », Paris : L'Harmattan, 1997, pp.47-70 et 145-148.

David, Charles-Philippe, « Les soldats de la paix dans La guerre et la paix ». *Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2000, pp.369-405.

David, Charles-Philippe, « Une gouvernance sécuritaire dans le nouveau millénaire », dans *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2000, pp.407-445.

David, Charles-Philippe and Jean-François Rioux, « Le Concept de Sécurité Humaine », in Jean-François Rioux (ed.), *La Sécurité Humaine : Une Nouvelle Conception des Relations Internationales*, Paris : Harmattan, 2001, pp.19-30.

Der Derian, « The War of Networks », *Theory and Event*, Vol.5, No.4, 2002.

http://direct.press.jhu.edu/journals/theory_and_event/v005/5.4derderian.html

De Senarclens, Pierre, « La mondialisation »,

Dobson, Christopher, Payne, Ronald, « The never ending war – Terrorism in the 80's », Facts on File Inc, New York, 1989, p.366.

Huntington, Samuel P., « Le choc des civilisations », Éditions Odile Jacob, 1997, p. 402.

Huntington, Samuel P., « The soldier and the state – The Theory and Politics of Civil-Military Relations », The Belknap Press of Harvard University Press, 1957, p.534.

Krause, Keith, « Une approche critique de la sécurité humaine », in Jean-François Roux (ed.), *La Sécurité Humaine : Une Nouvelle Conception des Relations Internationales*, Paris : Harmattan, 2001, pp.73-98.

Loomis, Dan, « The Somalia Affair », DGL Publications, Ottawa, 1996, p. 756.

Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, « Un héritage déshonoré – Les leçons de l'affaire somalienne », Vol. 5, Ottawa, Éditions du gouvernement du Canada, 1997, p.1872.

Morales, Waltraud Q., « The War on Drugs : A New US International Security Doctrine? », *Third World Quarterly*, Vol.11, July 1989.

Passerin d'Entrève, A. , « La notion de l'État »

Peterson, V. Spike, « Security and Sovereign States : What Is at Stake in Taking Feminism Seriously », in *Gendered States : Feminist (Re)Visions of International Relations Theory*. V. Spike Peterson (Ed.), Boulder : Lynne Rienner Press, 1992, pp.31-64.

Posen, Barry R., « The Struggle Against Terrorism : Grand Strategy, Strategy and Tactics », *International Security*, Vol. 26, No.3 (2002), pp.39-55.

Rodal, Berel, « L'expérience de la Somalie d'un point de vue stratégique : Répercussions sur les Forces militaires dans une société libre et démocratique », Ottawa : Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux, 1997. (ISBN 066095690X), pp1-66, 89-126.

Sens, Allen G., « La Somalie et l'évolution du maintien de la paix : les conséquences pour le Canada », Ottawa : ministère des travaux publics et Services gouvernementaux, 1997, pp.51-77.

Sloan, Elinor C., « The Revolution in military affairs :implications for Canada and NATO », Montréal, McGill – Queen's University Press, 2002, p. 188.

Walker, R.B.J., « The Subject of Security », in Keith Krause and Michael C. Williams (eds.), *Critical Security Studies*, Minneapolis : University of Minnesota Press, 1997, pp.61-82.

La Responsabilité de protéger, Rapport de la commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, p. 12.